



ENJEUX POLITIQUES

Le cardinal Monsengwo n'est pas candidat à un poste politique



Le cardinal Laurent Monsengwo

Le prélat catholique dont, le Comité laïc de coordination s'est fait le porte-voix par le biais d'un communiqué publié le 27 juillet, encourage plutôt la désignation des « meilleurs candidats tant de l'opposition que de la majorité »

pour briguer la magistrature suprême. Dans ce document qui fixe l'opinion sur les orientations de l'archidiocèse de Kinshasa à ce sujet, il est souligné que le cardinal préférerait plutôt évoluer dans sa posture actuelle et qu'en syner-

gie avec l'ensemble des évêques de l'Église catholique de la RDC, il ne ménagera aucun effort pour l'avènement d'un État de droit au Congo par le respect de la Constitution et l'application de l'Accord de la Saint-Sylvestre. [Page 3](#)

ÉLECTIONS DE DÉCEMBRE

« Nouvel élan » soutient la candidature d'Adolphe Muzito à la présidentielle



Adolphe Muzito

La nouvelle plate-forme électorale qui réunit en son sein plusieurs regroupements politiques de l'opposition soutient le projet de candidature de l'ex-Premier ministre à l'élection présidentielle du 23 décembre 2018 et l'engage à le concrétiser dans un bref délai. Ses membres ont ainsi fait acte d'adhésion via leur déclaration du 27 juillet, à l'idéal poursuivi par l'ancien Premier ministre et à sa vision relayée dans les tribunes et à travers les universités populaires dont il est initiateur. Ils l'encouragent à convertir la dynamique du « Nouvel élan » en un mouvement politique et social, pour renforcer son action sur le terrain et obtenir l'adhésion des masses populaires à son projet. [Page 3](#)

PRÉSIDENTIELLE

La candidature de Jean-Pierre Bemba fait polémique

D'après la majorité présidentielle, le sénateur pourrait tomber sous le coup de l'article 10 de la loi électorale qui dispose que les personnes condamnées par un jugement irrévocable de corruption sont inéligibles, allusion faite à l'affaire de subornation des témoins pour laquelle l'intéressé a été condamné par la CPI. Ce que dément la secrétaire générale du Mouvement de libération du Congo.

Pour ce parti de l'opposition, l'affaire secondaire de subornation des témoins qui demeure encore pendante à la CPI ne peut pas avoir d'impact sur le dépôt de la candidature de Jean-Pierre Bemba à la présidentielle. Ce dernier, indique-t-on, a été libéré par rapport à l'affaire principale (crimes de guerre et crimes contre l'humanité). D'où l'affaire subsidiaire qui est greffée à la principale n'existe plus. [Page 3](#)



Jean Pierre Bemba

AGRICULTURE

Un financement frais du gouvernement central disponible dans les banques spécialisées

ÉDITORIAL

Et si ...

Admettons, comme le font aujourd'hui nombre d'observateurs de la scène congolaise, que la conclusion de l'accord de long terme avec le Fonds monétaire international se combine avec une hausse durable des cours du pétrole sur les marchés mondiaux et avec la concrétisation des promesses d'aide financière formulées par des pays comme la France ou des communautés de nations comme l'Union européenne.

Les autorités congolaises poursuivront-elles alors sans désespérer sur la voie de la rigueur, de la mise en ordre de leurs finances, de la modernisation de leur gouvernance interne, ou bien se laisseront-elles gagner par l'euphorie et suspendront-elles le programme dit de «rupture» que le chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, a assigné à juste titre à son gouvernement au lendemain de son élection ? Cette question mérite d'autant plus d'être posée que de nombreux pays, de par le vaste monde, ont commis dans les décennies précédentes l'erreur de ne pas tenir leurs engagements avec toutes les conséquences négatives qui ont résulté d'un tel revirement.

S'il est trop tôt pour prendre les décisions qui accompagneront l'amélioration de la situation économique et financière dont nous voyons se multiplier les signes dans le moment présent, il ne l'est pas de réfléchir aux mesures qui permettront, demain, de tirer les plus grands profits de cette avancée. Ceci est d'autant plus vrai que les partenaires du Congo et les institutions internationales avec lesquelles se négocient présentement les accords sur l'allègement de la dette intérieure et extérieure, sur la mise en place d'un plan d'investissement de longue durée, sur la lutte contre la corruption s'interrogent sur la détermination dont les autorités de notre pays feront preuve afin d'atteindre ces objectifs dans un temps raisonnable.

Il n'incombe évidemment pas aux observateurs de dire quelles décisions devraient être prises par les autorités dans le contexte qui se précise mais il paraît évident que si des gestes forts sont faits rapidement, à commencer par la formation d'un gouvernement resserré et mieux adapté à la politique de rigueur qui devra être conduite, l'image du Congo changerait de façon radicale avec tous les avantages que cela aurait pour accélérer la sortie de crise.

Le Courrier de Kinshasa

AFFAIRE KAMUINA NSAPU

L'avocat d'une famille victime interpelle le gouvernement congolais

Par une lettre du 6 juillet adressée aux autorités belges, Me Danny Mukalenge attire l'attention de l'exécutif national sur la situation d'insécurité créée par des services d'intelligence et de maintien d'ordre.

L'avocat relève dans sa correspondance que le cas référencé et ceux qui sont révélés ne représentent qu'une infime portion de tous les cas de violations des droits de l'homme commis par les détenteurs de la puissance publique dans le pays. Il attend, de ce fait, des autorités nationales de tout mettre en œuvre en vue de réduire l'insécurité créée par des services d'intelligence et de maintien d'ordre.

Se référant au cas de la famille Kasanda Bishima Nico dont il est l'avocat-conseil et qui a été relevé dans une de nos parutions, Me Danny Mukalenge soutient que des cas qui sont rendus publics et dénoncés comme celui-ci ne représenteraient qu'une infime portion des violations des droits de l'homme enregistrées tous les jours en RDC. Il a donc attiré l'attention du gouvernement congolais à qui une copie de sa lettre adressée au responsable du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides à Bruxelles a été réservée, sur « la violation récurrente des droits de l'homme par les services spécialisés qui sont très souvent instrumentalisés par des personnes détenant une parcelle de pouvoir et qui en abusent ».

Le juriste a également exhorté le gouvernement à veiller au respect de ses obligations vis-à-vis de ses citoyens. Il a cité la protection et la sécurité des personnes et de leurs biens, la lutte contre la corruption et l'affairisme qui gangrènent tous les services de l'Etat (dont l'armée), la réforme tant attendue de l'armée ainsi que des services de sécurité et de renseignements, une justice équitable à tous les niveaux

et par-dessus tout un vif effort pour l'arrêt des violations permanentes des droits humains sur toute l'étendue de la République.

Cette lettre appelle aussi tous les partenaires dans la lutte pour la défense des droits de l'homme (ONG, missions diplomatiques des organismes internationaux et pays étrangers, confessions religieuses et autres) à redoubler d'effort dans la dénonciation des violations récurrentes des droits humains et le soutien aux activistes et défenseurs des droits de l'homme « dans cette difficile tâche ».

Une affaire montée pour nuire

Dans sa requête visant à informer sur la situation que vit la famille Kasanda Bishima Nico, victime selon lui d'une affaire montée pour nuire, il sollicite la protection de celle-ci par des structures compétentes. A l'en croire, tout avait commencé en septembre 2016, alors que le père, Kasanda Bishima Nico revenait de Belgique où il avait accompagné son épouse et ses quatre enfants dans un voyage touristique. Ce chef de famille, explique l'avocat-conseil, fut enlevé dans la ville de Kananga, chef-lieu de la province du Kasai central, par les éléments des forces de l'ordre, plus précisément ceux de la garde républicaine qui l'avaient amené dans une destination inconnue. « Toutes les démarches faites par mon cabinet et moi-même pour trouver l'endroit de son incarcération sont restées vaines », a-t-il fait savoir.

Me Danny Mukalenge donne des références de près d'une dizaine de convocations et actes judiciaires au nom de Nico Kasanda Bishima enregistrés par son cabinet, soutenant, en outre, que depuis 2017 jusqu'à ce jour, cette famille est victime des tracasseries orchestrées par des services de sécurité. Plusieurs actes judiciaires, note-t-il, en témoignent.

L'avocat indique que les démarches

menées par son cabinet pour connaître les mobiles et les faits infractonnels mis à la charge de cette famille était accusée d'avoir participé à des attaques des quelques centres pénitentiaires de la ville de Kananga et de Kinshasa, en 2017, et qu'elle était membre effectif du « mouvement insurrectionnel Kamuina Nsapu ». Il poursuit qu'après l'enlèvement de Nico Kasanda Bishima à Kananga, son beau-frère Pathy Mulowayi avait aussi été arrêté quelques mois plus tard par les services de renseignement de Kinshasa (services spéciaux) et a eu à subir plusieurs interrogatoires et tortures. « C'est dans ces conditions qu'on lui a présenté plusieurs photos des individus soi-disant récidivistes faisant l'objet de poursuites par les services de renseignement et parmi lesquels, il était obligé de reconnaître son beau-frère Nico Kasanda Bishima, sa sœur Mamie Musua Kasanda, Siméon Tshimanga Kasanda et consorts comme complices et a été contraint de faire plusieurs fausses déclarations », a argumenté l'avocat.

L'infortuné aurait notamment avoué, selon Me Danny Mukalenge, qu'en août 2016, Nico Kasanda Bishima avait eu une liaison avec le chef coutumier feu Kamuina Nsapu à Kananga ; que la famille Kasanda avait reçu dans sa maison située à Limete industriel, à Kinshasa, un groupe de membres de la famille du feu chef coutumier, en provenance de Kananga, et qu'après un séjour de deux jours, ces visiteurs seraient subitement disparus de la maison. Ces déclarations obtenues sous tortures ont fait, a souligné l'avocat, que toute la famille est à ce jour dans le tourment et tracasseries des services de sécurité (ANR, Demiap, parquet, police, etc.) qui considèrent ses membres comme des principaux suspects des attaques enregistrées à Kinshasa.

Lucien Dianzenza

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Durly Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mombelé Ngonzo

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général:Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

PRÉSIDENTIELLE

Le cardinal Monsengwo n'est pas candidat à un poste politique

Le prélat catholique, dont le Comité laïc de coordination (CLC) s'est fait le porte-voix par le biais d'un communiqué publié le 27 juillet, encourage plutôt la désignation des « meilleurs candidats tant de l'opposition que de la majorité » pour briguer la magistrature suprême.

Nombreux sont les Congolais qui attendaient du cardinal Laurent Monsengwo un signal fort par rapport à la requête de la Dynamique chrétienne pour l'unité et le développement qui, le 20 juillet, avait lancé une collecte de signatures pour obtenir sa candidature à la présidentielle de décembre. Beaucoup avaient adhéré à l'initiative, estimant que le cardinal était la personnalité la plus consensuelle censée cristalliser les espoirs des Congolais en ces temps de basse conjoncture. Malgré les multiples appels de ses compatriotes, tant de l'intérieur que de la diaspora, l'exhortant à saisir cette opportunité pour recadrer le jeu politique

et conduire le pays vers une destinée meilleure, le prélat catholique est resté silencieux. La réaction du cardinal s'est fait attendre depuis plusieurs jours avant que le CLC vienne révéler finalement la réaction de l'intéressé via un communiqué publié le 27 juillet. Il appert, d'après le porte-parole de cette structure réunissant les intellectuels laïcs catholiques, que le cardinal Laurent Monsengwo n'est pas candidat à un poste politique quelconque. Dans ce document qui fixe l'opinion sur les orientations de l'archidiocèse de Kinshasa sur ce sujet, il est souligné que le cardinal préférerait plutôt évoluer dans sa posture actuelle et qu'en synergie avec

l'ensemble des évêques de l'Eglise catholique de la RDC, il ne ménagera aucun effort pour l'avènement d'un État de droit par le respect de la Constitution et l'application de l'Accord de la Saint-Sylvestre.

Pour le CLC qui s'est fait le porte-voix du cardinal, cette prise de position ne devrait étonner outre mesure étant donné que le prélat catholique a mainte fois exprimé qu'il n'était pas candidat à un poste politique. « *Il n'a cessé de l'exprimer à Johannesburg en Afrique du Sud, au Canada et ici à Kinshasa* », a commenté le porte-parole du CLC, Jonas Tshombela. Et d'ajouter que le cardinal Laurent Monsengwo encourage plutôt la désignation des « *meilleurs candidats tant de l'opposition que de la majorité* ».

Alain Diasso

ENJEUX POLITIQUES

« Nouvel élan » soutient la candidature d'Adolphe Muzito à la présidentielle

La nouvelle plate-forme électorale soutient le projet de candidature de l'ex-Premier ministre au scrutin du 23 décembre 2018 et l'engage à le concrétiser dans un bref délai.

Adolphe Muzito ne faiblit pas dans son obstination à concourir à la prochaine présidentielle. Ce cadre du Parti lumumbiste unifié (Palu) qui s'illustre depuis plusieurs mois par une série de tribunes, où il livre sa perception des enjeux sociopolitiques du pays, est véritablement en train de tisser sa toile. Déjà plébiscité par plusieurs associations et partis politiques comme leur candidat à la présidence de la République, il entend évoluer sous cette casquette nonobstant les tergiversations de son parti de qui il attend toujours le quitus. Le Palu qui a un pied dans le Front commun pour le Congo placé sous l'autorité de Joseph Kabila hésite, au nom du partenariat tissé avec la majorité présidentielle, à appuyer l'initiative d'Adolphe Muzito qui paraît évo-

luer en électron libre.

Fonceur, l'ex-Premier ministre n'entend pas abdiquer. Il vient, du reste, d'être requinqué à la faveur du soutien qui lui a été apporté par « Nouvel élan », une nouvelle plate-forme électorale qui réunit en son sein plusieurs regroupements politiques dont Unis pour la République, Accord pour l'alliance des alliés, ou en-

« à s'ouvrir à d'autres forces politiques et sociales, en vue de la formation d'une majorité présidentielle et parlementaire »

core Le Peuple d'abord. Dans une déclaration faite à la presse, le 27 juillet, cette plate-forme affirme son soutien au projet de candidature dont est porteur Adolphe Muzito à l'élection présidentielle du 23 décembre 2018 et l'engage à le concrétiser dans un bref délai. Bofasa Djema, président de « Nouvel élan » et tous les membres ont ainsi fait acte d'adhésion à l'idéal poursuivi par l'ancien Premier ministre et à sa

vision relayée dans les tribunes et à travers les universités populaires dont il est initiateur.

Mobilisés pour accompagner Adolphe Muzito avec toutes les forces politiques et sociales acquises au changement partageant les mêmes idéaux, ils l'encouragent à convertir la dynamique du « Nouvel élan » en un mouvement politique et social,

pour renforcer son action sur le terrain et obtenir l'adhésion des masses populaires à son projet. Ils lui recommandent, par ailleurs, « *à s'ouvrir à d'autres forces politiques et sociales, en vue de la formation d'une majorité présidentielle et parlementaire* ». La réponse de l'intéressé à cette sollicitation est attendue dans les prochaines heures.

A.D.

La candidature de Jean-Pierre Bemba fait polémique

D'après la majorité présidentielle, le sénateur pourrait tomber sous le coup de l'article 10 de la loi électorale qui dispose que les personnes condamnées par un jugement irrévocable de corruption sont inéligibles, allusion faite à l'affaire de subornation des témoins pour laquelle l'intéressé a été condamné par la CPI. Ce que dément la secrétaire générale de son parti.

Attendu fiévreusement par ses militants, le sénateur Jean-Pierre Bemba dont le retour au pays est annoncé pour le 31 juillet est au cœur de la chronique politique de ces dernières heures. Sa candidature à la magistrature suprême est au centre d'une vive controverse dans la classe politique sur fond d'un débat juridique axé sur l'interprétation de la loi électorale. Alors qu'au Mouvement de libération du Congo (MLC) l'effervescence est déjà perceptible dans le chef des militants mobilisés à accueillir leur leader après dix années d'absence dues à son incarcération à la Cour pénale internationale (CPI), une certaine opinion dénie d'ores et déjà à Jean-Pierre Bemba le droit de postuler à la présidentielle. C'est du camp présidentiel précisément que viennent les attaques ciblées contre le leader du MLC présenté comme inéligible au scrutin présidentiel de décembre. Au-delà de l'euphorie que peut susciter le retour au pays de l'ex-challenger de Joseph Kabila à la présidentielle de 2006, il demeure comme tous les prétendants à tous les niveaux de scrutins, assujetti aux dispositions de la loi électorale. C'est ce que le porte-parole de la majorité présidentielle a tenu à faire comprendre à l'opinion, le 27 juillet, par le biais d'une conférence de presse. « *L'émotionnel ne remplace pas le droit* », a déclaré Alain André Atundu pour qui le sénateur Jean-Pierre Bemba est frappé par l'article 10 de la loi électorale qui dispose que les personnes condamnées par un jugement irrévocable de corruption sont inéligibles. Dans le cas d'espèce, a-t-il indiqué, la subornation de témoins, pour laquelle le leader du MLC a été condamné par la CPI, « *est une altération de la volonté et de la conscience du témoin par des moyens condamnés par la loi* ». Et d'enchaîner : « *Il a été libéré pour les crimes contre l'humanité, etc., mais pour subornation des témoins, il a été condamné. Le fait d'être condamné suffit. Ce qui reste maintenant, c'est de déterminer la durée de la peine* ». La RDC, a-t-il argumenté, assume les décisions coulées en arrêts définitifs de la CPI dont elle est membre à part entière et par conséquent, ne peut valider, au regard de ses propres lois, la candidature d'un repris de justice. D'autres juristes du même bord politique ont appuyé cette version en insistant sur l'applicabilité de l'article 10 point 3 de la loi électorale qui, dit-on, consiste à moraliser l'espace politique congolais en évitant que

des violeurs, des tueurs, des détournés, des corrupteurs, n'accèdent aux plus hautes fonctions de l'État.

Du berger à la bergère

Au triomphalisme affiché par la majorité présidentielle qui se félicite déjà à l'idée de voir Jean-Pierre Bemba être disqualifié à la prochaine présidentielle, le MLC oppose sa ferme assurance vis-à-vis de la candidature de son leader qui, d'après ce parti, ne peut souffrir d'aucune contestation. Les membres du MLC font fi de l'argumentaire développé par la majorité présidentielle, obnubilés par le retour de leur leader annoncé pour le 31 juillet par Gemena pour un recueillement devant la tombe de son père avant de mettre le cap sur Kinshasa, le 1er août. Tout, apprend-on, est fin prêt pour réserver un accueil digne de ce nom à cet opposant farouche dont le retour pourrait vraisemblablement bouleverser les données dans le microcosme politique congolais. « *Investi par le congrès, il sera notre candidat à l'élection présidentielle et nous allons déposer sa candidature aussitôt qu'il sera au pays et il va le faire personnellement* », entend-on dire dans les milieux du MLC.

Les partisans de Jean-Pierre Bemba ne manquent pas non plus d'arguments pour soutenir, sur le plan du droit, la candidature de leur leader qu'ils estiment conforme à la loi. Acquitté des accusations des crimes de guerre et crimes contre l'humanité pour lesquelles il était poursuivi principalement, l'intéressé n'a plus de compte à rendre avec la justice internationale, fait savoir Eve Bazaïba. Et de préciser que l'autre affaire subsidiaire, celle de subornation des témoins greffée sur l'affaire principale, tombe automatiquement. Cette seconde affaire « *ne peut pas avoir d'impact sur le dépôt de la candidature de Jean-Pierre Bemba à la présidentielle du 23 décembre 2018* », note la secrétaire générale du MLC. « *Bemba a été libéré par rapport à l'affaire principale et le dossier de l'affaire subsidiaire est greffée à la principale qui n'existe plus. On ne peut plus spéculer sur l'affaire subornation des témoins par la même occasion* », explique-t-elle. Chaque camp a sa façon de lire le droit et d'interpréter les dispositions de la loi électorale. C'est sur ces entrefaites que se négocie le retour de l'opposant Jean-Pierre Bemba qui risque de laisser des traces. L'annulation, le 28 juillet, du vol de Congo Airways qui devrait transporter une équipe d'avance du sénateur vers Gemena d'où il devrait atterrir en provenance de Bruxelles pour, dit-on, des raisons techniques, est un signe qui ne trompe pas. À l'entame du mois d'août, le retour au pays de Bemba s'annonce déjà comme un fait politique majeur qui risque de faire tâche d'huile.

A.D.

AGRICULTURE

Un financement frais du gouvernement central disponible dans les banques spécialisées

Cent vingt millions de dollars américains ont été mobilisés exclusivement pour appuyer des projets agricoles du secteur public et privé sur l'ensemble du territoire national.

Le gouvernement central a positionné une enveloppe de cent vingt millions de dollars américains auprès des banques commerciales de la République démocratique du Congo pour promouvoir l'accès aux crédits agricoles. Cette bonne nouvelle est tombée en début de week-end et vient ainsi redonner de l'espoir à un secteur en quête permanente de financement lourd. En effet, le secteur agricole est réputé extrêmement budgétivore et le secteur financier hésitait jusque-là à octroyer des crédits en amont de la production. Certaines petites et moyennes entreprises agricoles ont pu accéder à des crédits au moment de la récolte et de l'écoulement sur le marché

ou carrément pour l'achat des produits agricoles à exporter auprès des paysans locaux.

Selon les précisions en notre possession, les prêts du gouvernement central via les banques commerciales sont accordés au taux préférentiel de 0,5 % le mois, soit 6 % l'an. Cette démarche gouvernementale vise à appuyer la politique nationale de production agricole qui a bénéficié au départ d'un prêt de quatre-vingts millions de dollars américains d'Afrexim bank, une banque régionale qui exerce ses activités en Égypte. Par la suite, cette cagnotte a pu être renforcée par un apport des banques commerciales. Avec la signature d'un accord, le gouvernement central a réussi à mettre en place ce fonds de cent vingt millions de dollars américains destiné à financer des projets agricoles du secteur aussi bien public que privé.

Il est connu que l'agriculture

constitue un des piliers de la politique de développement du gouvernement central. Son choix est très stratégique en raison à la fois de la capacité réelle de créer de nombreux emplois ainsi que de l'impact direct sur une croissance économique plus inclusive. Beaucoup d'experts espèrent que cet argent servira autant à doper la production nationale qu'à la diversifier pour réussir l'autosuffisance alimentaire. Et le taux d'intérêt très bas représente un atout non négligeable. Toutefois, le plus grand défi sera d'arriver d'abord à mettre en œuvre un processus d'octroi de crédit transparent en faveur des promoteurs éligibles. C'est le prix à payer pour réussir ce programme. Les informations supplémentaires sur les modalités d'accès à ces crédits sont disponibles tant au niveau du ministère de l'Agriculture que des banques commerciales.

Laurent Essolomwa

FIN DE L'ÉPIDÉMIE À VIRUS ÉBOLA

L'Unicef se félicite de la réponse conjointe

Après la déclaration du ministre de la Santé publique, le Dr Oly Ilunga, annonçant la fin de la maladie dans la province de l'Équateur, l'agence onusienne se dit satisfaite des efforts déployés par le gouvernement pour la vaincre.

Dans un communiqué qu'il a rendu public, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) se félicite de la réponse coordonnée et efficace sous la coordination du ministre de la Santé qui a permis d'endiguer rapidement la propagation de l'épidémie à virus d'Ébola, la neuvième du genre que le pays a connue.

En effet, sous la coordination du ministère de tutelle, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé et d'autres partenaires, l'Unicef a concentré ses actions sur les activités de communication et de mobilisation communautaire, l'approvisionnement en eau et la promotion de l'hygiène pour prévenir la propagation de la maladie ainsi que sur l'assistance psychosociale

aux familles affectées par l'épidémie.

Grâce à toutes ces interventions, l'agence onusienne a permis à plus de cent soixante mille personnes d'avoir accès à de l'eau potable et à plus d'un million de personnes à risque d'être informées sur les méthodes de prévention contre la maladie. Aussi, cinquante-trois familles et près de six cents personnes affectées par l'épidémie incluant des enfants ont pu bénéficier d'un soutien psychosocial.

L'Unicef a aussi apporté son appui au plan d'action conjoint du gouvernement et des partenaires. C'est dans ce cadre qu'il a pu mobiliser près de dix millions de dollars américains sur fonds propres et auprès de nombreux donateurs, notamment les gouvernements des Etats-Unis (Usaid), du Japon et du Canada (Cida), l'Union européenne (Echo), CERF, Mercury Funds, Gavi et la Banque mondiale à travers le mécanisme de financement d'urgence en cas de pandémie.

Après la fin de l'épidémie, l'heure est maintenant au renforcement de la surveillance, a laissé entendre Gianfranco Rotigliano, représentant de l'Unicef en RDC. « C'est grâce à la coopération et au concours de tous les partenaires sous la coordination du gouvernement de la RDC que l'Unicef est parvenu à mobiliser les communautés, à amener la population à adopter des comportements préventifs et à répondre efficacement aux besoins des familles et des enfants durant cette riposte. Cet effort de communication et d'engagement communautaire doit continuer afin d'éviter et de contrôler des nouvelles épidémies dans la région ». Pour rappel, l'épidémie avait fait irruption le 8 mai dernier dans la zone de santé de Bikoro, au sud de Mbandaka, dans la province de l'Équateur. Les équipes de l'Unicef s'étaient immédiatement mobilisées pour aider le gouvernement à contenir la propagation de la maladie, avec une attention particulière sur les communautés à risque, y compris les enfants.

Blandine Lusimana

PORTRAIT

Gisèle Mudumbi Van Houcke, jeune entrepreneure à l'ascension fulgurante

La fondatrice et directrice générale de Zuri Luxury Hair, entreprise spécialisée dans la vente, la pose et les soins d'extensions capillaires, figure dans le prestigieux classement « Forbes under 30 » de 2018, des trente jeunes entrepreneurs les plus prometteurs en Afrique.



Gisèle Mudumbi Van Houcke

Gisèle Mudumbi Van Houcke symbolise la nouvelle génération d'entrepreneurs africains qui incarnent leur temps et brillent en apportant une nouvelle impulsion ainsi qu'une dynamique innovante et créative. Dans le classement "Forbes Under 30", majoritairement dominé par les jeunes entrepreneurs d'Afrique anglophone, elle est l'unique femme d'Afrique francophone dans la catégorie « business ». Une performance remarquable pour cette jeune entrepreneure de 27 ans, mariée et mère de deux enfants et qui a créé son entreprise en 2016, après avoir travaillé à Londres. « Lorsque je suis revenue en Afrique, j'ai tout de suite remarqué une lacune dans le marché des extensions et de cosmétiques, particulièrement pour les personnes de teint foncé. Les gens autour de moi me demandaient toujours de ramener des extensions et produits cosmétiques quand je voyageais. Cette lacune était tout simplement inconcevable; l'Afrique portant un grand nombre de personnes intéressées par ce genre de produits », explique Gisèle Mudumbi Van Houcke.

Reconversion professionnelle réussie

Originaire du Kivu, dans l'est de la RDC, Gisèle Mudumbi Van Houcke y effectue ses études primaires avant d'aller vivre en Grande-Bretagne, où elle poursuit ses études secondaires et universitaires à Londres. Juriste, détentrice d'une licence en droit britannique et aussi d'une licence en droit français de l'université de Nantes, elle travaille à la fin de ses études pour le cabinet d'avocats américain, Skadden Arps, à Londres, avant de retourner vivre et travailler en Afrique, où elle est nommée chargée du département juridique chez BBOX, une société anglaise qui développe des solutions solaires intelligentes pour les pays en voie de développement et qui a déjà électrifié plus d'un million de personnes à travers l'Afrique.

Basée au Rwanda, elle travaillait entre la RDC, le Rwanda, le Kenya et l'Ouganda. En septembre 2017, elle passe le cap de la reconversion professionnelle et décide finalement de quitter BBOX pour se consacrer à Zuri Luxury Ltd, son entreprise d'extensions capillaires et de cosmétique, créée une année plus tôt, Zuri signifiant « excellent » en swahili). Zuri Luxury, indique sa fondatrice, est spécialisée dans la vente, la pose et les soins d'extensions capillaires de la plus haute qualité et des produits cosmétiques pour peau noire. L'entreprise a des entités à Kinshasa, à Kampala (Ouganda) et à Hong Kong et dispose également d'un système de vente en ligne avec livraison internationale. Zuri Luxury a aussi une chaîne de revendeurs dans différentes régions, notamment à Brazzaville au Spa « Délices d'Ailleurs », situé au plateau des 15 ans.

Plus d'informations sur <http://www.zuriluxhair.com/>

Patrick Ndongidi

CÉDÉAO-CEEAC

La lutte contre le radicalisme et l'extrémisme au centre du sommet bipartite

Une rencontre conjointe se tient, du 30 au 31 juillet à Lomé, au Togo, en présence des chefs d'Etat et de gouvernement des deux communautés sous-régionales, dont le président congolais, Denis Sassou N'Guesso, qui a quitté Brazzaville, le 27 juillet, pour la capitale togolaise.

À Lomé, les dirigeants des États d'Afrique de l'ouest et du centre se retrouvent pour examiner, en profondeur, la situation sécuritaire et définir une approche commune sur la paix, la sécurité, la stabilité, le terrorisme et l'extrémisme violent dans les deux espaces sous-régionaux. Sous les auspices des Nations unies et des partenaires occidentaux, les chefs d'Etat et de gouvernement feront l'évaluation, cinq ans après la dernière

conférence bipartite tenue à Yaoundé, en juin 2013, au Cameroun, des avancées dans la lutte contre le terrorisme et définir de nouveaux axes de collaboration pour traquer les terroristes et les trafiquants dans cette partie du continent.

Auparavant, une réunion ministérielle, tenue le 28 juillet, toujours dans la capitale togolaise et qui a regroupé les ministres des Affaires étrangères et ceux en charge de la Défense ou de la Sécurité, a été consacrée à l'examen et à l'adoption du projet de déclaration commune ainsi que le communiqué final devant sanctionner les travaux des dirigeants des deux communautés économiques régionales.

La réunion ministérielle a concerné les discussions sur la situation sécuritaire dans la Communauté économique des États d'Afrique de l'ouest (Cédéao) et dans la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) ainsi que les initiatives bilatérales et régionales de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Il ressort de cette réunion que les activités illicites transfrontalières, notamment le blanchiment d'argent ainsi que le trafic d'armes de guerre, des êtres humains et de la drogue constituent des menaces communes aux sous-régions d'Afrique centrale et d'Afrique de l'ouest. Ces menaces, on le sait, entravent durablement la paix et

la sécurité, tout comme la stabilité des États et fragilisent forcément les économies des États membres de la Cédéao et de la CEEAC. Le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de Lomé apparaît comme la consécration des efforts conjoints fournis depuis de nombreuses années par les deux régions. Ces efforts visent, surtout, à définir et à mettre en œuvre une approche commune sur la paix, la sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale. Les questions de l'immigration des individus dans les deux espaces communautaires sous-régionaux pourraient également s'inviter aux débats des chefs

d'Etat et de gouvernement présents à ce sommet. Il en est de même de l'épineuse question des fuites de capitaux au sein des deux zones économiques, franc CFA.

À noter que onze pays sont regroupés au sein de la CEEAC, à savoir l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale, le Tchad, Sao Tomé-et-Principe et le Rwanda. La Cédéao, quant à elle, compte quinze États membres : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, la Sierra Leone, le Sénégal et le Togo.

Les Dépêches de Brazzaville

ZONE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE DE POINTE-NOIRE

Le Congo et la Chine signent le relevé des conclusions relatives à l'accord-cadre

Le texte a été signé par les experts des deux pays, le 27 juillet à Brazzaville, en présence des ministres Jean-Jacques Bouya, Pierre Mabilia, Adélaïde Mougagny et Ingrid Ebouka Babakas, en prélude à la signature définitive du document en septembre prochain par les présidents des deux pays, Xi Jinping et Denis Sassou N'Guesso.

Pendant les négociations, les experts ont travaillé sur la base du projet élaboré par la partie congolaise à partir de la proposition de la partie chinoise en date du 18 juillet. Au terme de leurs travaux, les deux parties se sont convenues sur l'ensemble des dispositions de cet accord-cadre qui comprend quinze articles. Ce document sera présenté aux autorités hiérarchiques de chaque partie en vue d'obtenir leur validation et le cas échéant, faire l'objet des amendements qui pourraient être discutés et apportés d'accord parties.

Déjà, la partie congolaise a accepté le principe d'association de la China overseas infrastructure development and investment company limited (COIDIC) qui l'a sollicité à l'élaboration de la liste négative des domaines ou secteurs interdits ou limités aux investisseurs étrangers dans la zone économique spéciale de Pointe-Noire. Les deux parties ont ensuite réaffirmé leur volonté commune et la ferme détermination de signer cet accord-cadre en marge du Forum sino-africain de septembre à Pékin, en Chine. La délégation de COIDIC a également marqué sa volonté de disposer d'une centrale à gaz pour la production d'électricité au développement des activités industrielles prévues dans la zone. La partie congolaise, à son tour, a informé COIDIC de l'existence d'un projet similaire en études avec la société Khalil, une firme émiratie.

Il faut rappeler que c'est depuis l'année dernière que les deux parties ont commencé à travailler sur ce projet dont les études concernent la conception industrielle, le plan général et spatial de la zone. Les différents projets à réaliser sont le développement de l'agriculture, la production de l'aluminium, le développement du port maritime, notamment dans sa partie minérale, la mise en place des grandes industries en vue de créer des emplois, améliorer le niveau de vie de la population.

Ainsi, le 27 juillet, les deux parties sont arrivées à la finalisation de la phase de planification de cet accord-cadre qui sera suivie, dans quelques mois, de la signature proprement dite. Ce projet fait partie des volets du Plan national de développement et sera accompagné par le gouvernement.

A cet effet, les délégations chinoise et congolaise ont mené des négociations relatives à cet accord pour le développement de cette zone économique spéciale.

Jean Jacques Koubemba

CONGO

L'OMS apportera son appui au Plan national de développement sanitaire

Le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus a indiqué, au cours d'une conférence de presse, le 27 juillet à Brazzaville, que l'agence onusienne qu'il dirige aidera le pays à renforcer son système sanitaire allant des soins de santé primaires à la couverture médicale universelle.



Le directeur général de l'OMS (au centre) lors de sa conférence de presse / Adiac

Le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a bouclé son séjour de travail de trois jours en terre congolaise par une conférence. Parlant de la situation sanitaire dans le pays, il a déclaré : « La plupart des problèmes de santé peuvent être réglés au niveau où le coût des soins est faible et les bénéfices de sauver des vies sont élevés. Je vous félicite du fait que vous mettez l'accent sur les soins de santé primaires. Et si vous agissez vite, la République du Congo peut devenir un modèle pour les autres nations ».

Bien avant cette conférence de presse, le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, qui était en visite officielle pour la première fois au Congo depuis son élection à la tête de l'OMS en mai 2017, a été reçu par le président de la Répu-

blique, Denis Sassou N'Guesso. « C'est ma première visite officielle après mon élection. Je suis venu remercier le président de la République pour son soutien à mon élection. Je pense que sans son soutien il n'y aurait pas succès », a indiqué le directeur général de l'OMS. Pour sa part, le chef de l'Etat lui a signifié que malgré un ralentissement économique, le gouvernement congolais a considérablement augmenté ses investissements dans le secteur de la santé, passant de 5% en 2017 à 13% en 2018. Le directeur général a ainsi salué l'engagement du Congo à mettre un accent aigu sur le renforcement du système de santé, assurant que son institution accompagnera le Congo dans la réalisation de l'assurance maladie universelle. Aussi a-t-il dit : « La base de

tout, c'est d'avoir le Plan national de développement sanitaire qui vient, d'ailleurs, d'être bouclé. Les priorités dans ce plan, c'est la couverture sanitaire universelle, le renforcement du système de santé primaire »

Selon la ministre de la Santé et de la population, Jacqueline Lydia Mikolo, tous les Congolais devraient avoir un établissement de soins de santé primaires à distance de marche de leur domicile. « Les soins de santé primaires, la santé maternelle et infantile ainsi que l'accès aux médicaments sont les principales priorités en matière de santé au Congo », a-t-elle souligné.

Concernant le Centre national de drépanocytose, le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus a émis le vœu de voir cette structure devenir un centre de référence régionale. Il a, par ailleurs, salué l'engagement de l'épouse du chef de l'Etat, Antoinette Sassou N'Guesso, présidente de la Fondation Congo Assistance, dans la lutte contre la drépanocytose.

Au terme de cette conférence de presse, Jacqueline Lydia Mikolo a remercié l'OMS pour son engagement aux côtés du gouvernement sur de multiples questions de santé. Selon elle, les échanges du directeur général avec les autorités congolaises, le long de son séjour, ont été fructueux. Cette coopération sanitaire bilatérale se consolidera davantage dans les jours à venir, a-t-elle révélé.

Rominique Makaya

DIPLOMATIE

Les Brics unis contre la guerre commerciale lancée par Donald Trump

Les dirigeants des pays dits émergents, réunis en sommet à Johannesburg, ont dénoncé, le 26 juillet, « les défis sans précédent » qui menacent le multilatéralisme, en réponse au conflit commercial lancé par les Etats-Unis.

Dans une déclaration commune, les présidents russe, Vladimir Poutine; chinois, Xi Jinping; sud-africain, Cyril Ramaphosa; brésilien, Michel Temer; et le Premier ministre indien, Narendra Modi, ont fait part de « leur inquiétude concernant les effets des mesures de politique macro-économique prises dans certaines grandes économies avancées ». Ces mesures « peuvent causer une volatilité économique et financière dans les économies émergentes et avoir un impact sur leur perspective de croissance », ont-ils prévenu.

« Le système de commerce multilatéral fait face à des défis sans précédent », ont-ils encore relevé, « soulignant l'importance d'une économie mondiale ouverte qui permette à tous les pays et tous les peuples de partager les bénéfices de la mondialisation ».

Les cinq pays émergents ont également demandé « à tous les membres de l'Organisation mondiale du commerce de respecter les règles de cette institution et d'honorer leurs engagements dans un système de commerce multilatéral ». Un appel visant directement les Etats-Unis, qui ont déclenché ces derniers mois les hostilités com-

merciales contre Pékin, Bruxelles et Moscou.

Le président américain, Donald Trump, a notamment imposé des taxes douanières sur l'acier et l'aluminium visant surtout la Chine et menace désormais de taxer de façon punitive la totalité des importations chinoises.

En 2017, les Etats-Unis ont accusé un déficit commercial de 376 milliards de dollars (323 milliards d'euros) avec la Chine, qu'ils sont bien décidés de le réduire.

Dans ce contexte, les présidents chinois et russe ont insisté sur la nécessité d'améliorer la coopération entre Brics (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud).

Les puissances émergentes appelées à déverrouiller le potentiel de leur coopération

Xi Jinping a appelé le forum des cinq pays émergents, lancé en 2009 et qui représente 40% de la population mondiale, à « déverrouiller le potentiel énorme de (leur) coopération économique ». « Il est nécessaire que les Brics renforcent leur partenariat stratégique » pour faire « de la prochaine décennie une autre décennie en or », a-t-il estimé. Son homologue russe l'a suivi, estimant que les Brics jouaient « un rôle unique dans

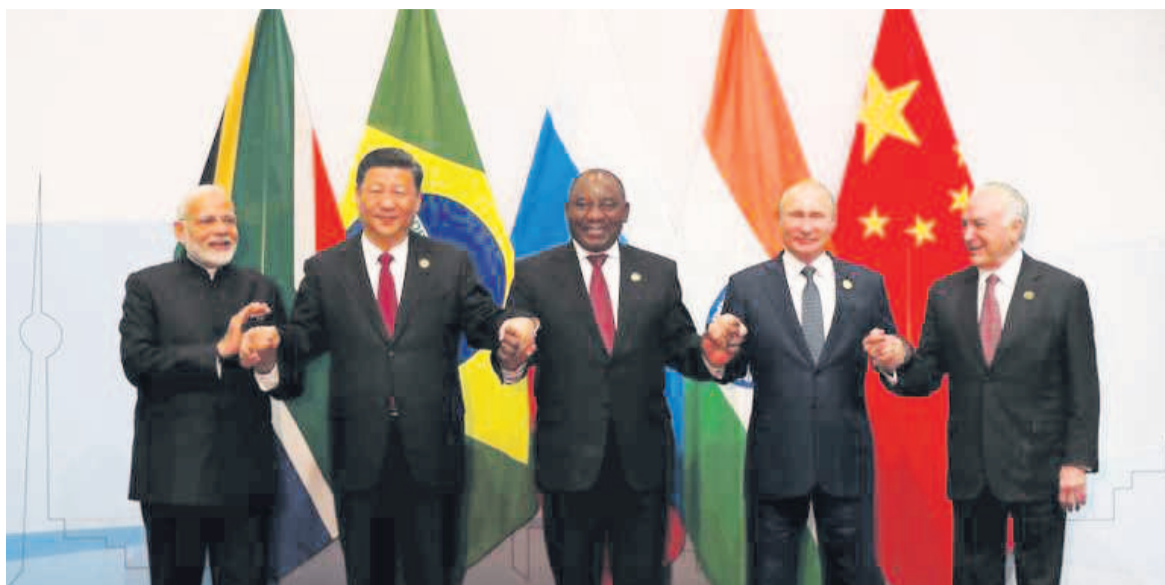


Photo de famille (DR)

l'économie mondiale ». « Ils contribuent à hauteur de 42% au PIB mondial et cette part ne cesse de croître », s'est félicité Vladimir Poutine. « En 2017, le commerce entre les Brics a augmenté de 30% et nous comptons développer encore plus ce partenariat », a-t-il assuré, un pin's

« À tous les membres de l'Organisation mondiale du commerce de respecter les règles de cette institution et d'honorer leurs engagements dans un système de commerce multilatéral »

des Brics épinglé à son costume.

En marge du sommet, le président russe s'est entretenu le même jour avec son homologue turc, Recep Tayyip Erdogan, invité à Johannesburg comme d'autres pays non membres des Brics. « Nos relations bilatérales s'améliorent sans aucun doute », a déclaré, selon le Kremlin, Vladimir Poutine, saluant la coopération entre les deux pays dans la crise syrienne et dans le domaine économique. « Les relations bilatérales se développent rapidement », a confirmé le président turc, cité aussi par le Kremlin qui n'a pas donné plus de détails sur la teneur des discussions.


Depuis le début de la crise syrienne en 2011, la Turquie soutient les rebelles qui cherchent

à renverser le président Bachar al-Assad, que la Russie et l'Iran appuient militairement. En dépit de leurs positions opposées, Ankara et Moscou coopèrent étroitement sur le dossier syrien depuis l'an dernier. Outre la Turquie, de nombreux pays africains soucieux de développer des relations avec les Brics ont été conviés à participer au sommet de Johannesburg, conclu le 27 juillet.

Le chef de l'Etat zimbabwéen, Emmerson Mnangagwa, candidat à la présidentielle du 1er août dans son pays, a ainsi interrompu brièvement sa campagne électorale pour se rendre dans la capitale économique sud-africaine, a rapporté le groupe audiovisuel public zimbabwéen ZBC.

Nestor N'Gampoula et l'AFP

voaafrique.com

 vooafrique


LA MEILLEURE MUSIQUE ET LES DERNIÈRES NOUVELLES

DIPLOMATIE

La Chine fête le 91^e anniversaire de la fondation de son armée

A Brazzaville, l'ambassadeur Ma Fulin a organisé, le 26 juillet, une cérémonie commémorative au cours de laquelle il a salué les grandes réussites de l'Armée populaire de libération depuis sa naissance, le 1^{er} août 1927, jusqu'à ce jour.

disparition de l'armée rouge la plus grande du monde en matière d'effectifs. Dans le cadre des opérations de maintien de la paix dans le monde et en Afrique, Ma Fulin a souligné la

parmi les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité et le deuxième pays contributeur au budget de l'ONU sur le maintien de la paix, avec huit cents millions de

par la Chine de près de trente flottes d'escorte dans le golfe d'Aden et dans les espaces maritimes somaliens, sans oublier son appui dans la résolution collective des problèmes de sécurisation maritime du golfe de Guinée. Le premier Forum sino-africain sur la défense et la sécurité, tenu récemment à Beijing, n'est pas passé sous silence. Ce forum, a dit l'ambassadeur de Chine au Congo, « marque un nouveau pas dans la coopération sino-africaine en la matière ».

En outre, il a loué les relations privilégiées que son pays a nouées avec le Congo et qui, d'après lui, « ne cessent de se consolider avec succès ».

Pour ce qui est de la coopération sanitaire, Ma Fulin s'est remémoré la visite du navire hôpital « Arche de paix », en 2017 à Pointe-Noire, qui avait mené gratuitement des services médicaux au profit des Congolais, en général, et des habitants de Pointe-Noire et du Kouilou, en particulier. Rappelons que près de six mille consultations ont été effectuées pendant le séjour de ce navire.

L'ambassadeur a cité d'autres réalisations et annoncé une formation imminente d'une cinquantaine de militaires congolais en Chine. « Nous sommes convaincus que dans l'avenir, les relations d'amitié et de coopération entre les deux pays, dans le domaine militaire, se renforceront davantage pour atteindre une autre dimension », a-t-il indiqué.

La soirée commémorative du 91^e anniversaire de la fondation de l'APL de Chine a été marquée par la projection d'un film intitulé « L'armée chinoise entre dans une nouvelle ère ».

Ivette Reine Nzaba



Une vue des autorités congolaises (Adiac)



Ma Fulin délivrant son message

Devant un parterre d'invités, des autorités civiles et militaires ainsi que des membres du gouvernement conduits par le ministre de l'intérieur, Raymond Zéphirin Mboulo, l'ambassadeur de Chine au Congo a déclaré: « Aujourd'hui, cette armée est debout sur un nouveau point de départ, à savoir la réalisation pour l'essentiel de la modernisation de la défense nationale d'ici à 2035, afin de construire une armée du plus haut niveau du monde, dans le but non seulement de mieux garantir la sécurité de la Chine mais aussi de défendre la paix et la stabilité

du monde ».

En effet, l'armée populaire de libération (APL) fut fondée sous le nom

participation « active » de la Chine à plus d'une vingtaine d'opérations onusiennes réparties dans sept pays avec

«...Aider l'Afrique à construire une armée permanente et une force d'intervention rapide »

d'armée rouge chinoise par le Parti communiste chinois, le 1^{er} août 1927. Après la guerre sino-japonaise, les troupes communistes furent rebaptisées APL. Avec plus de deux millions de soldats actifs, l'APL est depuis la

un effectif total de plus de deux mille cinq cents personnes dont treize ont donné leur vie.

« La Chine devient aujourd'hui le pays qui envoie le plus de militaires pour le maintien de la paix

dollars par an », a indiqué le diplomate chinois.

En matière de paix et de sécurité en Afrique, il a rappelé de nombreuses missions de rétablissement de la paix sur le continent ainsi que la promesse faite en 2015 par le président chinois, Xi Jinping, d'accorder à l'Union africaine une aide militaire de cent millions de dollars, « pour aider l'Afrique à construire une armée permanente et une force d'intervention rapide ». Cette promesse, a-t-il assuré, est en train de se concrétiser.

L'ambassadeur a également cité l'envoi

GALERIE DU BASSIN DU CONGO

L'ambassadeur de Chine à la découverte de la culture locale

À la tête d'une forte délégation de ses compatriotes à Brazzaville, Ma Fulin s'est dit émerveillé de la richesse culturelle que renferme le musée situé dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville, au terme de la visite qu'il a effectuée, le 28 juillet.

Trois mois après sa prise de fonctions en République du Congo, l'ambassadeur chinois est passé au Musée galerie du Bassin du Congo pour s'imprégner de la culture ancestrale du patrimoine congolais. « C'est notre responsabilité et notre intérêt de bien connaître la culture locale, une culture qui fait partie du fonds de la civilisation de l'humanité. Tout ce que je vois c'est vraiment une grande culture, une civilisation brillante qui reflète la vie et l'histoire de toutes les ethnies de cette sous-région », a-t-il expliqué.

Ma Fulin s'est intéressé à tous les objets exposés dans ce musée. « Chaque œuvre a une spécialité, une représentation et une signification. Aujourd'hui, nous

avons passé un temps court, peut-être dans l'avenir nous

devrions venir de temps en temps explorer ce qui est plus significatif surtout pour l'histoire de la civilisation congolaise», a indiqué l'ambassadeur.

Connaissant très bien l'Afrique pour avoir occupé les mêmes fonctions en Centrafrique, Ma Fulin a, par ailleurs, révélé que de tous les musées qu'il a visités sur le continent, seul

le Musée galerie du Bassin du Congo a un mélange d'œuvres d'art tradi-modernes.

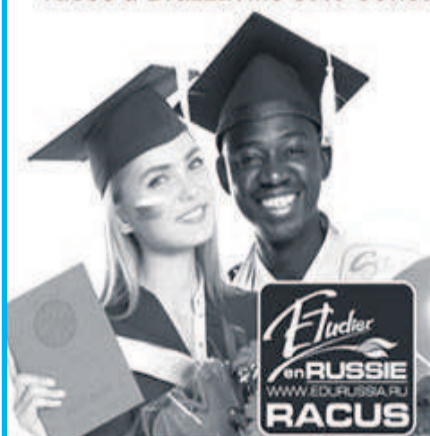
De son côté, le premier conseiller de l'ambassade de Chine au Congo, Sun, a fait savoir que la délégation a apprécié les efforts fournis par la direction de ce musée de pouvoir protéger ce patrimoine national et même celui de la sous-région. « C'est vraiment un grand trésor de la culture et de la civilisation africaine », a-t-il reconnu. Et de poursuivre: « Nous espérons qu'il y aura une coopération entre la Chine et le Congo comme dans beaucoup d'autres domaines pour protéger et faire savoir ensemble le patrimoine du Congo ». A la fin de la visite, Ma Fulin s'est exprimé dans le livre d'or en ces termes: « La culture est une civilisation grandiose qui fait partie de la civilisation de l'humanité ».

Rosalie Bindika



Photo de famille

Le groupe des Universités d'Etat russes RACUS en association avec le Centre culturel russe à Brazzaville et le Consulat Honoraire de Russie à Pointe-Noire vous invitent à



ETUDIER EN RUSSIE

HAUTE QUALITE • PRESTIGE • RECONNAISSANCE MONDIALE

Médecine générale (en français et en russe); Pharmacie (en français et en russe); Médecine dentaire (en français et en russe); Médecine vétérinaire (en anglais et en russe); Pétrole et gaz (en français et en russe); Agronomie (en anglais et en russe); Génie civil (en anglais et en russe); Génie mécanique (en anglais et en russe); Géologie; Génie des mines; Technologie des procédés de transport; Sciences économiques; Gestion; Architecture; Télécommunication; Informatique; Aviation; Construction navale et navigation maritime et plus de 500 filières médicales, techniques, économiques et humaines dans plus de 20 meilleures universités.

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES!

WWW.EDURUSSIA.RU

**Frais d'études et d'hébergement:
de 2500 à 3500
dollars américains par an**

Adresses pour les inscriptions:

à Pointe-Noire

Consulat Honoraire de Russie
Avenue Moe Telli, Centre - ville,
Arr. 1 Lumumba (Rond - point Davum)
Tél: +242 055005560
WhatsApp: +375296116171
Email: russkiymir.congo@gmail.com

à Brazzaville

Centre culturel russe de Brazzaville,
Avenue Amilcar Cabral
(à côté de Casino, ex-Score)
Tél.: 22.281.19.22, port.: 06.664.62.95
Email: racuscongo@gmail.com

COMMUNIQUÉ

Prélude au financement des projets relatifs aux fonds d'auto-assistance de l'ambassadeur exercice 2017-2018, l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique est heureuse d'annoncer aux Organisations Non Gouvernementales et aux groupements coopératifs qu'elle organisera trois sessions informatives sur les Fonds d'Auto-Assistance de l'Ambassadeur le Jeudi 2 Août (de 9:00 à 12:00 et de 13:00 à 16:00) et le Vendredi 3 Août 2018 de 9:00 à 12:00) dans la salle polyvalente de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique.

A cet effet, l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique demande à toutes les Organisations Non Gouvernementales et à tous les groupements coopératifs désireux de prendre part à l'une de ces dites sessions, de bien vouloir s'inscrire au plus tard le 31 Juillet 2018 à l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique ou en ligne à l'adresse e-mail suivante : Congogrants@state.gov.

Le nombre de places est limité.



LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un **Espace de Vente**

Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE

(africaine, française et italienne)

*Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.*



Un **Espace culturel** Pour vos **Manifestations** :

Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Horaires d'ouverture:

**Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)**



Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Gusso
immeuble les Manguiers (Mpila),
Brazzaville République du Congo

SNDE

Les partenaires sociaux réclament le dialogue

Dans une lettre ouverte du 27 juillet adressée au président de la République, les syndicats de la société lui demandent de s'impliquer personnellement dans le recadrage du processus des réformes qui doivent y être engagées.

Les syndicalistes de la Société nationale de distribution d'eau (SNDE) s'insurgent unanimement contre la manière unilatérale du gouvernement de conduire les réformes auxquelles ils ont pourtant adhérentes. Dans le compte rendu du conseil des ministres tenu en date du 2 février dernier, rappellent-ils, le Premier ministre déclarait : « ...Ce comité interministériel aura pour missions d'accompagner la réforme engagée et ce dans le cadre d'un processus qui doit associer l'ensemble des parties prenantes ».

Dans ce même compte rendu, poursuivent les syndicalistes, il avait été précisé que le chef de l'Etat avait « invité le gouvernement à communiquer d'abondance en direction de l'opinion nationale, en général, et des agents concernés, en particulier, afin de rappeler que la dissolution actée des établissements publics SNE et SNDE n'aura aucune conséquence sur le plan social car le patrimoine, le personnel ainsi que les droits et obligations des structures anciennes seront transférés de plein droit aux futures sociétés de patrimoine ».

A ce jour, font remarquer les syndicats, le gouvernement semble ne pas respecter la nécessité d'un dialogue permanent avec les partenaires sociaux dans ce processus de réformes qu'ils veulent tous saluaires, pour le bien-être de la population, en général, et des travailleurs de la SNDE, en particulier.

Selon les partenaires sociaux, ce constat est fait à partir du mauvais fonctionnement du comité interministériel mis en place par décret n°2018-23 du 5 février 2018 du Premier ministre, dirigé par le directeur de cabinet du ministre de l'Energie et de l'hydraulique. « En effet, aucun document (notamment les statuts de la société à créer) soumis pour amendements aux membres de ce comité n'a été adopté pendant les travaux. Aucun rapport, même à mi-parcours, n'a été produit. Pourtant, les partenaires sociaux pensent savoir que les statuts de la nouvelle société de patrimoine seraient en cours de publication. Ce qui est contraire à l'esprit de la création de ce comité dont les partenaires sociaux font partie. Cela montre le passage en force que les responsables de ce processus veulent instaurer », conclut la correspondance.

Guillaume Ondzé

SECTEUR MARITIME

Le code communautaire de la Cémac célébré à Brazzaville

L'Association congolaise du droit maritime (Acodm) a organisé, le 27 juillet dans la capitale, une rencontre avec les enseignants et les étudiants de la faculté de droit de l'Université Marien-Ngouabi, dans le cadre du sixième anniversaire du code de la marine marchande de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) de 2012.



Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou entouré d'Eric Dibas-Franck et Stani Ondzé (photo Adiac)

Le président de l'Acodm, Eric Dibas-Franck, a indiqué qu'il s'agissait de célébrer le code communautaire qui est né à Brazzaville et de poursuivre sa vulgarisation. Il a présenté, à cet effet, un ouvrage portant sur ce code, réalisé sous sa direction par les acteurs congolais et camerounais. Préfacée par le Pr Martin Ndende, spécialiste du droit maritime, cette œuvre de deux cent cinquante-six pages est parue aux éditions L'Harmattan Paris, en France. Elle parle des méandres du code communautaire, un instrument révisé en tenant compte de nouveaux enjeux du contexte maritime international.

Eric Dibas-Franck a expliqué que le code de la Cémac de 2012 constitue un « triomphe de la modernité ». Il a saisi l'occasion pour annoncer la parution, chez L'Harmattan Paris, de son livre sur le droit maritime dans la Cémac. Un ouvrage

préfacé par le président d'honneur de l'Acodm, Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou, initiateur de la révision du code de la Cémac. « Ce code n'est pas sorti du néant, c'est une longue lutte qui a débuté depuis les années 2000 », a-t-il fait savoir, soulignant que la Cémac est la seule région au monde dispo-

« Ce code n'est pas sorti du néant, c'est une longue lutte qui a débuté depuis les années 2000 »,

sant d'un code communautaire de la marine marchande.

Le président d'honneur de l'Acodm a ensuite invité les étudiants à s'intéresser aux questions liées à la gestion des espaces maritimes. La

façade maritime congolaise s'étend sur 170km et près de 80% des hydrocarbures du pays sont offshore. La gestion des écosystèmes marins et l'exploitation des ressources adjacentes commandent aux juristes nationaux une bonne appréhension des dispositions du code communautaire qui concerne aussi les pays non côtiers et apporte des éclairages sur les concepts tels les gens de mer, les marins, les navires. Le vice-doyen de la faculté de droit, Stani Ondzé, a évoqué la complexité de l'application du droit maritime du fait que celui-ci touche plusieurs secteurs d'activités.

« Le code de la Cémac est un instrument qui permettra aux enseignants et étudiants d'approfondir leurs connaissances en droit maritime. Il nous permet de nous conformer au droit international », a-t-il dit.

Christian Brice Elion

LE FAIT DU JOUR

Si Jean-Pierre Bemba revient à Kinshasa...

On n'en parle plus au conditionnel, d'ailleurs. Le sénateur et ancien vice-président de RDC, leader du MLC (Mouvement de libération du Congo), Jean-Pierre Bemba, s'appête à regagner son pays après onze années d'absence dont dix de privation de liberté passées à la Haye, aux Pays-Bas. Il n'est pas certain que lui-même, sa famille biologique, ses amis politiques, ses admirateurs et même ses détracteurs croyaient possible le dénouement qui s'est produit, le 8 juin, lorsque la CPI (Cour pénale internationale) qui le jugeait pour crimes contre l'humanité et l'avait condamné à dix-huit ans de prison a décidé, à la surprise générale, de l'innocenter. Voilà, peut-être, pourquoi l'annonce de son retour à Kinshasa, inenvisageable il y a peu, suscite quelques appréhensions.

Que va-t-il réellement se passer, le 1er août, lorsque l'avion transportant Jean-Pierre Bemba foulera l'aéroport de Ndjili ? Des foules en liesse, c'est évident, prendront d'assaut les lieux par chants et danses comme les peuples de par ici

savent le faire ; des cris de joie donc, de l'hystérie parmi les fidèles qui voient dans le retour de ce presque « miraculé » de la CPI la solution à tous leurs problèmes. Il est important que le gouvernement de Kinshasa ait consenti à jouer sa partition en octroyant à l'ancien vice-président des documents de voyage en bonne et due forme. Il lui reste à assurer sa sécurité de sorte que tout se passe dans le bon ordre. Cela sera la preuve supplémentaire d'une volonté d'apaisement partagée, la RDC qui entre bientôt dans une période électorale sensible pourrait mieux aborder cette échéance tant attendue.

L'élection présidentielle d'octobre 2006, lors de laquelle Jean-Pierre Bemba a disputé sans le gagner le second tour avec le chef de l'Etat actuel, Joseph Kabila, avait fini par polariser la querelle sociopolitique autour de ces deux challengers, reléguant l'opposant historique que fut Etienne Tshisekedi à un rôle plus ou moins marginal de trouble-fête. Quelques jours, en effet, après ce scrutin, la scène kinoise se fit très peur. Des affrontements meurtriers sporadiques

opposèrent les fidèles de Bemba et les forces de l'ordre jusqu'en mars 2007. Le mois suivant, le 11 avril, le leader du MLC quitta Kinshasa pour le Portugal, officiellement pour des soins, puis c'est quand il se retrouva à Bruxelles, en Belgique, qu'il fut confronté à la justice internationale. La suite est connue.

Depuis dix-onze ans, beaucoup d'eau a coulé sous le pont. Joseph Kabila a gagné un nouveau mandat de cinq ans en 2011, la majorité présidentielle qu'il incarne a connu des dissensions, l'opposition menée naguère par Etienne Tshiskesidi à travers l'Union pour la démocratie et le progrès social, son parti, reste divisée, le moment actuel se prête à de nouvelles configurations politiques. Jean-Pierre Bemba est-il en mesure de fédérer toutes les forces oppositionnelles qui rejettent la gouvernance actuelle en RDC ? Devant ce qui semble être la lourde machine électorale de la coalition au pouvoir labélisée FCC (Front commun pour le Congo), l'alternative peut, en effet, venir d'une entente entre Jean-Pierre Bemba, Vital Kamerhe et Félix Tshisekedi. D'où

l'appel lancé par le premier pour une candidature unique de l'opposition aux élections de décembre prochain.

Il est vrai que pour l'opposition comme pour la majorité, le futur n'offrira assez de lumière qu'après le dépôt des candidatures à l'élection présidentielle. Qui portera l'étendard du FCC à ce scrutin ? Comme le déclarait le vice-Premier ministre, Léonard She Okitundu, en marge du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le 12 juin, à Addis-Abeba (Ethiopie) (Cf. Les Dépêches de Brazzaville/Le Courrier de Kinshasa du 16 juillet 2018), le candidat de la majorité présidentielle sera connu avant le 8 août, date de clôture des dossiers. Eux-mêmes le connaissent sans doute déjà. On est à peu près certain que le retour de Jean-Pierre Bemba créera l'événement en RDC mais que le nom de l'homme ou de la femme que présentera la majorité sortante comme candidat à la présidentielle de décembre en créera un autre beaucoup plus bruyant. En termes de réactions positives ou négatives.

Gankama N'Siah



I-Contexte

La République du Congo a obtenu de la Banque mondiale, une avance de préparation pour le Projet d'Appui au Développement des Entreprises et la Compétitivité (PADEC) qui vise entre autres objectifs, la poursuite du programme de diversification envisagé dans le Plan National de Développement (PND). A cet effet, l'Unité de Gestion du PADEC a l'intention d'utiliser une partie du montant pour effectuer des paiements au titre du contrat suivant : Recrutement d'un Spécialiste en sauvegarde environnementale.

II-Mission du consultant

Sous l'autorité du Coordonnateur du projet, le spécialiste en sauvegarde environnementale aura la responsabilité de la gestion des aspects environnementaux (environnement biophysique, santé et sécurité des personnes, risques liés aux installations classées pour la protection de l'environnement) des sous-projets, sous la supervision et la coordination directes du coordinateur du projet. Il (elle) travaillera en étroite collaboration avec le spécialiste chargé des questions sociales. A cet effet, le (la) Spécialiste veillera à l'intégration et à la gestion des aspects environnementaux dans la planification et l'exécution des projets.

III-Tâches et Responsabilités

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, le (la) Spécialiste en sauvegarde environnementale sera chargé de :

- s'assurer de la prise en compte des dispo-

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/MPSIR/2018/UGP PADEC RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE



sitions juridiques nationales et internationales ainsi que des politiques opérationnelles de la Banque mondiale en matière de sauvegarde environnementale dans la conduite des activités du PADEC ;

- participer à la planification, la coordination, l'analyse et la validation des études et des documents de sauvegarde environnementale élaborés par des consultants dans le cadre du PADEC ;
- veiller à l'appropriation des documents de sauvegarde environnementale notamment le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) par l'équipe du PADEC, les parties prenantes au PADEC et les bénéficiaires des activités des autres projets ;
- appuyer et former l'équipe du PADEC et les agents des structures impliqués dans le suivi environnemental et social ;
- conduire l'évaluation environnementale préliminaire (screening) des sous-projets ;
- s'assurer de l'intégration des aspects environnementaux (clauses environnementales et sociales) dans les contrats des entreprises et des missions de contrôle pour la mise en œuvre des sous-projets etc.

IV-Qualifications requises

Le Spécialiste en sauvegarde environnementale devra :

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire (Bac + 5 minimum) en Sciences de l'Environnement ou un diplôme équivalent ;
- Avoir une expérience opérationnelle avec les politiques et directives de sauvegarde environnementale de la Banque Mondiale ;
- Avoir une connaissance des nouveaux cri-

tères de performance environnementale et sociale de la Banque mondiale ;

- Avoir une expérience avérée dans l'évaluation des impacts sociaux ;
- Avoir mis en œuvre ou occupé un poste clé dans la mise en œuvre d'au moins un (01) plan de gestion environnementale et sociale de projets de développement financés par les partenaires techniques et financiers et notamment la Banque mondiale,
- Avoir des formations complémentaires en matière d'évaluation et de gestion sociales seraient des atouts avoir occupé un poste clé dans un ou des bureaux d'études en la matière, serait un atout.
- Justifier d'une expérience dans la prévention et le règlement des conflits sociaux dans le cadre des projets de développement ;
- Justifier d'une expérience dans les domaines de la sensibilisation, de la formation et de la participation des populations à la mise en œuvre des activités des projets de développement ;
- Disposer d'une connaissance pratique avérée des outils d'animation en milieu rural ;
- Avoir des connaissances en informatique (Word, Excel, ACCES, PowerPoint ...) et internet ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse ;
- Faire preuve d'un esprit d'initiative et de rigueur dans le traitement des dossiers ;
- Etre capable de travailler en équipe, sous pression et avec différents groupes d'acteurs multiculturels ;
- Une expérience dans la réalisation des

études environnementales et sociales stratégiques est un atout ;

- La connaissance des procédures de la Banque mondiale et des autres bailleurs multilatéraux est un atout.

V-DEPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale).

Les dossiers de candidatures comprenant : une lettre de motivation, un curriculum vitae et des copies de diplômes doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 14 Août 2018 à 16H00.

Ils doivent être transmis avec la mention : « Recrutement d'un Spécialiste en sauvegarde environnementale ».

Contact

Monsieur le Coordonnateur du Projet PADEC
Rue LOCKO Isaac n° 05 et 06 /Secteur Blanche Gomez
Tél. (242) 22 613 18 38 /06 931 00 10 / 06 670 74 79
E-mail: padec2019@gmail.com
Centre-ville /Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 27 Juillet 2018

Le Coordonnateur,
Benoît Ngayou

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 002/MPSIR/2018/UGP PADEC RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN SAUVEGARDE SOCIALE

I-Contexte

La République du Congo a obtenu de la Banque mondiale, une avance de préparation pour le Projet d'Appui au Développement des Entreprises et la Compétitivité (PADEC) qui vise entre autres objectifs, la poursuite du programme de diversification envisagé dans le Plan National de Développement (PND). A cet effet, l'Unité de Gestion du PADEC a l'intention d'utiliser une partie du montant pour effectuer des paiements au titre du contrat suivant : Recrutement d'un Spécialiste en sauvegarde sociale.

II-Mission du consultant

Sous l'autorité du Coordonnateur du projet, le /la spécialiste en Sauvegardes sociales devra de manière globale, assurer que l'organisation, la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des activités du projet prennent en compte les aspects sociaux et mesures de gestion des risques sociaux agréés dans les instruments de sauvegarde (CGES et CPR).

III-Tâches et Responsabilités

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, le /la Spécialiste en sauvegarde sociale sera chargé de :

- Assurer la coordination et la liaison entre les structures gouvernementales, les populations bénéficiaires et les entreprises engagées dans le PADEC sur le volet social ;
- Assurer la supervision et le suivi du processus de mise en œuvre des instruments de sauvegarde du Projet dans son ensemble (CGES, CPR, PGES, PAR, EIES, etc) ;

• S'assurer de la prise en compte des intérêts sociaux des Communautés Locales (CL) dans l'organisation, la planification et le suivi des mesures d'atténuation sociale, conformément au cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), au cadre de politique de réinstallation (CPR) en faveur des bénéficiaires du PADEC et les plans de gestion environnementale et sociale ainsi que les plans d'action de réinstallations qui seront préparés ;

- Participer à la conception et à la mise en place des outils de gestion et de traitement des plaintes ;
- Appuyer le /la spécialiste en sauvegarde environnementale pour assurer que les entreprises exécutent l'ensemble des travaux selon les spécifications du cahier des Clauses Environnementales et Sociales et du CGES (Cadre de Gestion Environnementale et Sociale) ;
- S'assurer de la prise en compte des questions sociales dans l'intégralité du projet PADEC, et prendra toutes les dispositions pour assurer l'élaboration des documents y afférent avant la réalisation des investissements, d'éviter les conflits et de s'assurer de la durabilité des actions menées ;
- Veiller à la prise en compte effective des femmes et des jeunes, dans l'ensemble des activités mises en œuvre dans le cadre du PADEC et en particulier dans la composition et le fonctionnement des différents organes et instances de gouvernance et de concertation, dans l'appui à la promotion des activités du PADEC etc.

IV-Qualifications requises

Le/la Spécialiste en sauvegarde sociale devra :

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire (Bac + 5 minimum) en Sciences sociales, Sciences humaines ou Sciences économiques option Environnementale et Sociale ou un diplôme équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine des sauvegardes sociales ;
- Démontrer une maîtrise des outils de gestion et prévention des conflits sociaux - ex: expérience dans les techniques et des approches d'animation et de mobilisation sociale ;
- L'expérience dans l'évaluation des impacts sociaux est un atout ;
- Justifier d'une expérience dans la prévention et le règlement des conflits sociaux dans le cadre des projets de développement ;
- Justifier d'une expérience dans les domaines de la sensibilisation, de la formation et de la participation des populations à la mise en œuvre des activités des projets de développement ;
- Disposer d'une connaissance pratique avérée des outils d'animation en milieu rural ;
- Avoir des connaissances en informatique (Word, Excel, ACCES, PowerPoint ...) et internet ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse ;
- Faire preuve d'un esprit d'initiative et de rigueur dans le traitement des dossiers ;
- Etre capable de travailler en équipe, sous pression et avec différents groupes d'acteurs multiculturels ;

• Une expérience dans la réalisation des études environnementales et sociales stratégiques est un atout ;

- La connaissance des procédures de la Banque mondiale et des autres bailleurs multilatéraux est un atout.

V-DEPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets à l'adresse indiquée ci-dessous de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale).

Les dossiers de candidatures comprenant : une lettre de motivation, un curriculum vitae et des copies de diplômes doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 14 Août 2018 à 16H00.

Ils doivent être transmis avec la mention : « Recrutement d'un Spécialiste en sauvegarde sociale ».

Contact

Monsieur le Coordonnateur du Projet PADEC
Rue LOCKO Isaac n° 05 et 06 /Secteur Blanche Gomez
Tél. (242) 22 613 18 38 /06 931 00 10/06 670 74 79
E-mail: padec2019@gmail.com
Centre-ville /Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 27 Juillet 2018

Le Coordonnateur,
Benoît NGAYOU

NORME ITIE

Le Congo en sursis de dix-huit mois

Le gouvernement est tenu de prendre des mesures « correctives » liées à la gestion des entreprises pétrolières et minières avant le 29 décembre 2019. Si rien n'est fait jusqu'à ce délai fixé par l'instance dirigeante de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), la République du Congo risque de perdre son statut de « pays conforme ».

Le Conseil d'administration(CA) de l'ITIE qui s'est réuni les 28 et 29 juin à Berlin, en Allemagne, a accordé une échéance supplémentaire au Congo pour lui permettre de satisfaire aux exigences concernant l'engagement de la société civile en lien au point 1.3 de la norme ITIE et la gouvernance du groupe multipartite.

Les mêmes exigences touchent aussi l'obligation de communiquer sur les octrois de licences, le registre des licences, la participation de l'Etat, les données sur les activités de production, les revenus en nature, les ac-

cords de troc, les transactions des entreprises d'Etat, la qualité des données, la répartition des revenus. À cela s'ajoute la nécessité de publier des informations sur les dépenses sociales, les dépenses quasi fiscales des

« Si, lors de la 2^e validation, le pays n'accomplit pas de progrès significatifs assortis d'améliorations substantielles concernant plusieurs exigences individuelles, il s'exposera à une suspension conformément à la norme ITIE »

entreprises d'Etat, la contribution économique et le débat public.

D'après le CA, les dépenses quasi fiscales des entreprises d'Etat constituent le principal sujet de préoccupation. « Si, lors de la 2^e validation, le pays n'accomplit pas de progrès significatifs assortis d'améliorations substantielles concernant plusieurs exigences indivi-

duelles, il s'exposera à une suspension conformément à la norme ITIE », a-t-il prévenu dans son communiqué.

Les administrateurs de l'ITIE se sont néanmoins félicités de quelques avancées réalisées par le pays en matière d'amélioration de la transparence et de la redevabilité dans le secteur extractif, à travers la soumission de données fiables pour orienter le débat public. Le CA a, de ce fait, salué la mise en place des réformes réglementaires visant à intégrer la transparence dans les systèmes de gouvernance publique.

Depuis mars 2017, le Congo s'est doté d'un nouveau code sur la transparence qui promeut les principales exigences ITIE

dans la législation nationale, y compris celles portant sur la transparence des contrats, la participation de l'Etat, le rapportage sur le cost oil, les revenus et les dépenses de la compagnie pétrolière nationale, les procédures d'audit et de rapprochement des recettes gouvernementales, la transparence de l'affectation des ressources et dépenses hors budget, etc. « Après dix années de déclarations ITIE, le Congo-Brazzaville a élargi le champ d'application de la déclaration de l'initiative afin de couvrir également le secteur des forêts. Le Conseil d'administration apprécie cette utilisation innovante du rapportage », martèle le même communiqué.

Fiacre Kombo

ASSURANCES

L'ARC a réalisé 1,4 milliard F CFA de gain en 2017

La société a obtenu un bon chiffre d'affaires l'année dernière, en dépit de l'environnement économique morose. Le 27 juillet à Brazzaville, lors de la clôture du conseil d'administration, le directeur général de cette société publique, Marc Gaston Akobo, a nourri l'ambition de travailler davantage afin de lui donner un nouveau souffle.

Le conseil d'administration de la société Assurances et réassurances du Congo (ARC) s'est tenu sous la direction de son président, Antoine Ngakeni. Au cours de celui-ci, tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés par les administrateurs. Faisant le point de cette réunion qui s'est déroulée à huis clos, Marc Gaston Akobo s'est appuyé seulement sur le profit que la société a réalisé courant 2017. Les autres sujets n'ont pas été révélés à la presse.

« Tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés. Ce qu'il faut retenir, c'est que nous avons réalisé un bénéfice de 1,4 milliard en 2017, après des années difficiles. Mais ce bénéfice ne doit pas nous empêcher de continuer à travailler, malgré la conjoncture économique très difficile », a précisé le directeur général de l'ARC.

« Notre société travaille dans un environnement concurrentiel. Je demande à la population et à nos clients de nous faire confiance. Nous venons de rattraper le retard que nous avons pris dans le paiement des sinistres. Nous venons de lancer une campagne à Brazzaville et Pointe-Noire pour prouver à tous que nous existons et que nous sommes à leur disposition »

« Notre société travaille dans un environnement concurrentiel. Je demande à la population et à nos clients de nous faire confiance. Nous venons de rattraper le retard que nous avons pris dans le paiement des sinistres. Nous venons de lancer une campagne à Brazzaville et Pointe-Noire pour prouver à tous que nous existons et que nous sommes à leur disposition », a renchéri Marc Gaston Akobo.

Il a profité de l'occasion pour annoncer aux clients de l'ARC et à l'ensemble de la population congolaise le lancement d'un nouveau produit qui concerne l'assurance maladie. Une initiative qui permet aux sociétaires de l'ARC de bénéficier des soins gratuits, lorsqu'ils sont malades. Il faut rappeler que l'ARC a amorcé, depuis quelques temps, le paiement des sinistres nouveaux et anciens des victimes d'accidents de circulation à Brazzaville et Pointe-Noire. Le processus de recherches des victimes se poursuit sur l'ensemble du territoire national jusqu'à l'identification du dernier client perdu.

Firmin Oyé

PAIEMENT DES SINISTRES

Le cap mis sur Ouenzé

Après avoir amorcé l'opération par le deuxième arrondissement de Brazzaville, Bacongo, la société des Assurances et réassurance du Congo (ARC) s'est déployée, depuis le 26 juillet, dans le cinquième arrondissement, où soixante et une personnes victimes d'accidents de circulation ont commencé à percevoir leurs indemnités.



Une colonne de sinistrés, assurés de l'ARC, en attente de recevoir leurs chèques/Adiac

Aisément, les bénéficiaires des indemnités à Ouenzé ont reçu des chèques anonymes de la part des services des Assurances et réassurances du Congo (ARC), pour une valeur monétaire estimée à plus de trente-trois millions FCFA.

« En 2005, j'étais victime d'un accident sur la route nationale numéro 2. Etant assurée, j'avais fait des dossiers mais depuis, il n'y avait pas de suite, j'avais déjà perdu d'espoir. Gloire à Dieu qu'on ait pensé à nous car mieux vaut tard que jamais. Cet argent me permettra avant tout de relancer mon processus sanitaire

avant de faire autre chose », s'est réjouie une commerçante qui a requis l'anonymat.

La joie de toucher cet agent a été partagée par l'ensemble des sinistrés. « J'ai fait un accident ici à Brazzaville en 2013. J'avais fourni mes dossiers et depuis cinq ans, j'attendais d'être payé. Je n'espérais plus sur ce dossier, au point où j'ai voyagé. Curieusement, à mon retour, j'ai été contacté par l'ARC. Je suis donc ravi de recevoir ce dû qui m'est de droit car je l'attendais tant », a indiqué Jean Christ Adébeyi, un jeune-homme victime d'un accident de circulation à Brazzaville.

Dans son mot de circonstance, le directeur de production et développement de l'ARC, Aude Vaya, a rappelé que cette campagne, lancée le 18 juin dernier par le directeur général de l'ARC, Marc Gaston Akobo, vise non seulement le paiement des victimes anciennes mais aussi l'identification, sur l'ensemble du territoire national, de toutes les personnes assurées chez l'ARC mais qui depuis des décennies, n'ont jamais perçu leurs indemnités.

Ainsi, pour tenir le pari, il a assuré qu'aussi bien à Ouenzé que partout ailleurs, les recherches des sinistres sont en cours sur l'ensemble du pays. Pour faciliter cette opération, l'ARC a mis en place un numéro téléphonique « 75 75 » en vue de permettre à ses pensionnés disséminés dans le pays d'entrer en contact avec ses services.

« Sur instructions du directeur général, nous sommes en train de tout mettre en œuvre afin de retrouver plus de vingt-mille de nos assurés que nous recherchons actuellement afin qu'ils entrent dans leurs droits. Nous ne pouvons mettre une nouvelle politique de développement de l'ARC sans régler ces questions », a précisé Aude Vaya.

Profitant de l'occasion, il a annoncé la mise en place par sa société d'un nouveau produit sur l'assurance maladie, à travers lequel les assurés bénéficieront des soins gratuits, une fois malades.

Notons que la campagne de paiement des sinistres à Brazzaville se poursuivra prochainement dans le premier arrondissement, Makélékélé.

F.O.



LE COURRIER DE KINSHASA

www.lesdepechesdebrazzaville.com

BON PLAN!
RECRUTEMENT



Distribuez nos produits & Gagnez de l'argent

FILLES JEUNES ET DYNAMIQUES
rejoignez notre équipe marketing



immeuble ex FORESCOM, 1er niveau
Avenue des Douanes n°4
Kinshasa, Gombe - RDC

+243.856.43.6723

CHRONIQUE

L'exceptionnelle beauté noire !

Non seulement elle est exceptionnelle mais la beauté noire est diverse, en témoigne la multitude des unions qui se nouent un peu partout sur le continent africain et au-delà, mettant en exergue la femme noire mais surtout la prolifération des manifestations à sa gloire.

Déjà, en 1957, il existait, au Congo Brazza, un concours de beauté dénommé «Miss AEF» et l'on se disputait entre animateurs pour savoir si les Congolaises en compétition devaient défilier en pagne africain ou en robes courtes dévoilant leur jambes. Voici probablement un des faits précurseurs rappelant la relativité de la beauté féminine.

Avec une certaine expérience, les organisateurs de concours de beauté féminine ont compris qu'il est difficile de mettre tout le monde d'accord sur des critères de beauté. L'on demeure tantôt figé sur des canons occidentaux, tantôt sur d'autres, qualifiés d'africains, par exemple, où l'on vante les rondeurs de la femme ou encore ses traits typiquement africains et naturels. Ainsi, les concepts ont donné au Congo «Miss Congo», «Miss indépendance», «Miss Mama Kilo», «Miss Fespan», «Miss francophone», «Miss Congo France», «Miss autochtone», etc.

Tant de vocables et de concepts pour magnifier la beauté au Congo en particulier mais aussi en Afrique et dans le monde en général.

On l'aura bien compris, la beauté est diverse et s'apprécie relativement à travers le regard des humains. Les nombreux jurys qui ont tenté de départager les belles se sont souvent contredits, preuve de la relativité de la notion de beauté. Cependant, l'on s'est souvent accordé au plan mondial pour reconnaître que la femme noire, pour ne pas dire la peau noire, est particulièrement belle. Prenons l'exemple tout récent, en 2014, de l'actrice kényane Lupita Nyong'o, élue plus belle femme du monde, confirmant ainsi que beauté peut rimer avec Afrique noire, mettant en relief parmi, la nouvelle génération, ces innombrables femmes conscientes qui incarnent désormais l'image de la beauté africaine et qui valorisent leur belle peau noire foncée.

Au Congo, l'on a été naturellement bercé, entre autres, par des poètes comme le Sénégalais Léopold Sedar Senghor dans son poème «Femme noire» ou le Guinéen Camara Laye, à travers son œuvre intitulée «A ma mère» dans laquelle il dépeint la femme africaine comme diverse, « femme des champs, femme des rivières, femme du grand fleuve ».

La spécificité du récent concours «Miss autochtone» étaye ce propos et les critères de sélection ne sont nullement communs, « la taille (1m 40 minimum) et l'âge (18 à 25 ans) », organisé exclusivement dans les départements du Congo où des autochtones sont présents.

L'on s'éloigne, il faut s'en féliciter, de ces canons de beauté où la femme africaine avait tendance à s'identifier à la celle occidentale, oubliant ainsi ses canons de beauté originels, égarée par l'explosion des médias, internet, les séries télévisées hollywoodiennes et la prolifération sur les marchés africains des magazines de mode occidentaux.

Sans négliger ni méconnaître la récurrence d'utilisation des produits de dépigmentation, il faut observer que nous sommes revenus progressivement à cette belle époque où la femme africaine était fière de son joli teint noir ébène luisant au soleil. Les femmes tous azimuts ont la côte, qu'elles soient corpulentes, pleines, filiformes, courtes, ne dit-on pas que tous les goûts se retrouvent dans la nature ? Elles sont toutes considérées comme très belles et demeurent de moins en moins complexées. Le « colonialisme modal » tend à disparaître, libres à nous de constater et de nous l'avouer, la femme africaine naturelle est la plus belle !

Ferréol Gassackys

NÉCROLOGIE

M. et Mme Kodila née Kimouanou Pakou Alida Nadine, agent de l'Agence congolaise d'information (ACI), ont la profonde douleur d'informer les oncles Marcel Dounga Pakou (à Dolisie) et Nestor Loukanou (au village Mbiongo, district de Londela-Kayes), les anciens parachutistes du GAP, les anciens enfants du camp de la Base 01/20, les membres de la mutuelle «Amie sociale», les collègues de l'ACI et connaissances, du décès de leur père le commandant à la retraite, ancien parachutiste et Me largueur Luc Pakou Dounga, survenu le 19 juillet à Pointe-Noire.

L'inhumation a lieu le mardi 1^{er} août à Pointe-Noire.



A PARAÎTRE CHEZ ACTES SUD

«La Belle de Casa» de In Koli Jean Bofane

Programmé pour la rentrée littéraire 2018, le roman de l'auteur congolais en résidence en Belgique défraie déjà les chroniques littéraires

Sur le mur personnel des réseaux sociaux, In Koli Jean Bofane présente «La Belle de Casa», avec en invité, Keziah Jones sur la couverture, comme un roman essentiel de la rentrée littéraire à déguster dès le 22 août. En avant-goût, il nous livre l'essentiel de son œuvre très riche, qui ouvre une porte sur le problème des migrants avec autant d'humour que de gravité, en ces termes : « Sese Seko Tshimanga a débarqué sur les plages du Maroc en étant persuadé que son passeur l'avait emmené à bon port... en Normandie ! Dès lors, c'est le système D qui va primer dans cette ville où tout le continent africain semble se croiser et où son quotidien va être fait d'arnaques sur Internet mais aussi de belles rencontres et de fortes amitiés ». Lune d'elle tourne court lorsqu'il découvre l'envoûtante Ichrak égarée dans la rue. La belle exerçait une attraction particulière sur le quartier Derb Taliane, l'onde de choc de sa mort

va s'étendre sur de nombreux person-



nages que l'auteur nous dévoile peu à peu. Ichrak revit sous sa plume, Cherqui, le vent qui rend fou les habitants de Casa, maintient la pression et le lecteur entrevoit le dénouement avec stupéfaction.

Cerise sur le gâteau, l'auteur rend un magnifique hommage au roman de Kaoutar Harchi, «A l'origine notre père obscur», paru en 2014 chez Actes Sud. À travers plusieurs extraits, on ressent

l'écho qu'a ce texte sur Ichrak, femme condamnée par sa beauté et l'absence de père dans une société plus qu'exigeante envers les femmes et où les hommes ont parfois du mal à contenir leurs instincts primaires...

En somme, avec sa lucidité acérée et son humour féroce, In Koli Jean Bofane dénonce la corruption immobilière, la précarité des migrants et la concupiscence masculine. Par son talent de conteur, son art du dialogue et des portraits, il bouscule joyeusement une réalité contemporaine tout à fait accablante – la truculence du désespoir.

In Koli Jean Bofane est né en 1954 à Mbandaka (RDC) et vit à Bruxelles. Il a publié ses deux romans chez Actes Sud : «Mathématiques congolaises» (2008, prix Jean-Muno, prix de la SCAM, grand prix littéraire d'Afrique noire de l'ADELF ; Babel n° 1054) et «Congo Inc., le testament de Bismarck» (2014, prix des cinq continents de la Francophonie, prix coup de cœur Transfuge/MEET, grand prix du roman métis, prix littéraire des bibliothèques de la Ville de Bruxelles, prix de l'Algue d'or ; Babel n° 1364).

Marie Alfred Ngoma

ARTS PLASTIQUES

Plus d'une vingtaine de toiles des plasticiens congolais exposées au Gabon

Les œuvres d'art des artistes Hilvy Soh et Punch Mak sont placées sur les murs de la galerie L'Ouverture Art work qui a ouvert ses portes la semaine dernière, à Libreville.

Les artistes congolais ont été invités par la responsable de la galerie gabonaise, Annie Blondel, à prendre part au vernissage qui prendra fin le 15 septembre. La galerie L'Ouverture Art work est un lieu d'exposition d'arts africains contemporains. Il a pour but de nourrir la curiosité des initiés mais aussi de sensibiliser les profanes en y invitant des artistes panafricains et internationaux, dans une optique de partage, de découverte et de transfert des différentes techniques d'expression de l'art.

Hilvy Soh et Punch Mak se sont fait remarquer par leur travail qui leur a valu cette participation aux côtés d'autres artistes peintres et graphistes venus des différents pays d'Afrique. Ces deux artistes évoluant aux Ateliers Sahn font du représen-



tatif et de l'abstrait dont l'originalité des portraits est de séduire le public. Leurs tableaux attirent et ne laissent aucun visiteur indifférent. Ils sont tous deux minimalistes dans le choix des couleurs et des matériaux, Hilvy Soh fait le crayon sur toile tandis que

Punch Mak est adepte de la technique du pointillisme. Leur prédilection est le féminisme.

Ce voyage au Gabon est précurseur d'un long partenariat entre la galerie L'Ouverture et les Ateliers Sahn. Une série d'expositions d'artistes évoluant au sein des Ateliers Sahn s'en suivra jusqu'en décembre.

La responsable de la galerie L'Ouverture Art work, Annie Blondel, souhaite faire de son musée un lieu pour promouvoir la culture et l'art africains « Les biennales et autres événements culturels s'organisent au Maroc, Sénégal, Mali, Angola et Afrique du Sud. Le Gabon se doit de répondre à ce challenge qui est de se faire connaître et de répondre présent sur la scène artistique et culturelle autant nationale qu'internationale. L'Afrique centrale doit se réunir afin d'y dénicher les talents dont la galerie pourra en faire la promotion à l'extérieur », a-t-elle déclaré.

Rosalie Bindika

Jean-Jacques Ikama et familles ont la profonde douleur d'informer parents, amis et connaissances du décès de Mme Ikama née Mavoungou Rigadine Michaël, le vendredi 27 juillet 2018 à Paris en France.

La veillée mortuaire a lieu :

-À Brazzaville au domicile familial, sis n°24 rue Bouenza à Talangaï, derrière le CEG de la Liberté et,

-À Paris, les 28 et 29 juillet 2018, dans la salle des fêtes, 4/6 rue Frédéric Joliot-Curie, 93270 Sevran-Beaudottes (Accès : RER B. gare Sevran-Beaudottes).

Le programme des funérailles vous sera communiqué ultérieurement.



INTERVIEW.

Benoît Janin : « Airtel va continuer à investir et à se développer ici au Congo »

Malgré la morosité de l'économie ces derniers temps, la société de téléphonie mobile poursuivra ses investissements dans le pays, a confié son nouveau directeur général, dans cet entretien qu'il nous a accordé. Avec un parcours de vingt ans dans les télécommunications, dans des fonctions marketing puis ventes et distribution, essentiellement en Afrique, notamment dix ans chez Orange et plus de cinq ans chez Millicom Tigo, il est pour la quatrième fois à ce poste dans une société de téléphonie mobile.

Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.) : Vous êtes arrivé dans un pays où Airtel est challenger, quels sont vos ambitions et quelle est votre approche pour changer la tendance ?

Benoît Janin (B.J.) : Mon objectif est de refaire d'Airtel le n°1 du marché au niveau national, ce que nous sommes encore dans certaines régions comme Pointe-Noire. D'un point de vue nombre de clients, nous sommes déjà quasiment le leader et nous allons donc renforcer nos positions sur les dix-huit prochains mois et investir dans notre réseau, dans les nouvelles technologies et dans nos services clients pour cela.

L.D.B. : Pouvez-vous nous partager la vision d'Airtel Congo à court et moyen terme ?

B.J. : Airtel va continuer à investir et à se développer ici au Congo, dans les mois et les années qui viennent. Nos priorités sont l'internet (qualité, couverture et nouvelles technologies) et la meilleure expérience client du marché, Airtel Money où nous voulons démocratiser les moyens de paiement et favoriser l'inclusion financière grâce aux technologies mobiles, le secteur entreprise dans lequel une organisation adaptée et des res-

sources dédiées nous permettront d'être plus compétitifs et d'offrir la meilleure offre aux sociétés du pays. Enfin, nous voulons aussi concentrer nos efforts de façon plus efficace sur certaines régions qui étaient jusqu'à présent moins bien servies que les grands centres urbains en matière de services mobiles, notamment internet.

L.D.B. : Récemment, votre entreprise a défrayé la chronique au sujet d'un plan social, qu'en est-il exactement ?

B.J. : Il n'y a jamais eu de projet de plan social chez Airtel. Mon prédécesseur souhaitait initier un plan de départs volontaires pour les employés qui auraient été intéressés par cette démarche. Mais cela a été abandonné avant même mon arrivée et le président directeur général du Groupe Bharti Airtel en Afrique ainsi que moi-même avons déjà eu l'occasion de confirmer ceci à plusieurs reprises à l'ensemble de nos employés ainsi qu'aux autorités compétentes.

L.D.B. : La population congolaise a vu le prix des forfaits voix et internet augmenter le mois dernier. Pouvez-vous expliquer la raison de cette hausse ? Quel est l'impact de cette situation sur la société Airtel ?

B.J. : Tout d'abord, il faut comprendre que cette démarche d'encadrement des prix par le régulateur (Arpce) correspond à une réalité économique. En effet, le secteur des télécommunications au Congo Brazzaville est entré depuis plus de trois ans maintenant dans une spirale infernale avec un déclin du chiffre d'affaires sectoriel à deux chiffres. Ceci était avant tout lié à une guerre des prix continue que se sont livrés les opérateurs et qui a conduit à des prix parmi les plus bas du continent,



Benoît Janin

alors que les coûts de bande passante pour l'internet sont parmi les plus élevés du continent. Ce modèle économique ne peut plus durer si l'on veut éviter la chute complète du secteur dans les mois ou les années qui viennent. Il faut tout de même se souvenir que notre secteur est le deuxième contributeur après le pétrole en matière de recettes fiscales pour l'Etat et qu'il est aussi un très grand pourvoyeur d'emplois directs et indirects dans le pays. Pour remettre les choses dans leur contexte, les prix, même après cet encadrement, demeurent nettement inférieurs aux prix d'il y a un an et se situent dans une moyenne basse lorsque l'on compare avec d'autres pays dans la région.

L.D.B. : Généralement, les entreprises commerciales sont plus intéressées par le profit

que tout autre chose. Mais nous remarquons en ce temps de crise que votre entreprise est très active dans le domaine social, quelles en sont les raisons ?

B.J. : En effet, comme tout le monde le sait, le pays traverse depuis quelque temps déjà une période difficile au point de vue économique, ce qui rend le quotidien des Congolais pas toujours évident. En tant qu'entreprise citoyenne, Airtel a toujours beaucoup investi dans le domaine social, que ce soit dans l'éducation, la santé (comme à Dolisie et Oyo récemment), l'environnement, etc. Etant donné le contexte actuel, il nous semble donc très important de redonner à nos communautés et d'intensifier nos efforts de soutien et d'appui social.

L.D.B. : Un litige oppose Air-

tel à un certain M. Mbere. La société a été sommée de lui payer une forte somme d'environ cinq milliards, pouvez-vous nous éclaircir sur cette relaiée par la presse locale ?

B.J. : Dans ce dossier, contrairement aux allégations faites dans la presse, la société Airtel Congo n'a jamais été condamnée à payer cinq milliards de FCFA à M. Daniel Mbere. La condamnation a été plutôt faite à l'encontre d'une autre société n'ayant aucun lien capitalistique avec la nôtre. En effet, M. Daniel Mbere se présente comme un agent ayant facilité l'obtention de la licence Warid au Congo pour le compte d'Abu Dhabi Group (ce qu'Abu Dhabi Groupe nie formellement, par ailleurs). Il allègue l'existence d'une prétendue créance sans en produire la preuve. De plus, au lieu de s'en prendre à Abu Dhabi Group, partie au procès avec lui, il a décidé de s'attaquer aux intérêts d'Airtel Congo.

Nous avons donc plutôt été surpris de voir que des huissiers de justice ont commencé à poser des actes d'exécution de cette décision du tribunal directement sur les avoirs de notre société. Notre action a consisté, depuis lors, à ne combattre que cela. Depuis le 31 mai 2018, la Cour suprême a, d'ailleurs, ordonné un sursis à exécution contre la décision dont se prévaut M. Daniel Mbere à notre encontre. C'est à notre sens déjà très significatif. Sur le fond, nous attendons en toute sérénité l'examen de notre pourvoi par la Cour suprême. Cette affaire est clairement, à notre avis, une véritable tentative d'escroquerie sur la base d'un jugement dont notre société est la cible. A ce sujet, nous avons porté plainte pour faux et usage de faux ainsi que pour escroquerie. Les procédures sont toujours en cours.

Propos recueillis par Quentin Loubou



34 rue Labat 75018 Paris - Fret Maya-Maya

FRET AÉRIEN & MARITIME
ENLÈVEMENT - ENTREPOSAGE

FRANCE / EUROPE
AFRIQUE / ASIE
MOYEN-ORIENT



Avec ou sans
dédouanement

BRAZZAVILLE
POINTE-NOIRE
KINSHASA
MATADI, BOMA

Contact Paris : DJAMEL
☎ + 331 44 92 90 90
☎ + 336 65 47 06 06

34 rue Labat 75018 Paris - Fret Maya-Maya
✉ ttnplus wanadoo.fr

Contact Brazzaville : Lydie
☎ +242 06 605 91 69
☎ +242 05 522 49 99

Contact Kinshasa : Goga
☎ +243 080 847 72 04

DRAME AU COMMISSARIAT DE CHACONA

L'Upads demande la démission de Thierry Mounghalla et l'éviction d'André Gakala Oko

Dans une déclaration rendue publique le 28 juillet, à Brazzaville, la principale formation de l'opposition congolaise a exigé la démission du ministre de la Communication et des médias, porte-parole du gouvernement, et le remplacement du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Brazzaville, pour déclarations légères et minimisantes sur le sujet.

L'Union panafricaine pour la démocratie sociale (Upads) a, en effet, déploré les décès intervenus, la nuit du 22 au 23 juillet, au commissariat de police de Chacona, à Mpila, estimant qu'il s'agit « des actes de barbarie qui relèvent des mauvaises pratiques et de l'absence de professionnalisme des services de sécurité ». Elle a demandé, en outre, la prise des mesures sévères à l'encontre des auteurs de cette tragédie ainsi que la mise en place d'une commission d'enquête indépendante



Honoré Sayi

composée des parlementaires, des représentants de la société civile et des hauts fonctionnaires de l'Etat.

Par ailleurs, l'Upads a signifié que la Constitution congolaise du 25 octobre 2015 dispose que « tout acte de torture, tout traitement cruel, inhumain ou dégradant est interdit » et que « tous les citoyens congolais sont égaux devant la loi et ont droit à la protection de l'Etat ».

De même, l'Upads a rappelé que le Congo a ratifié les textes juridiques pertinents en matière des droits humains tant à l'échelle continentale qu'internationale, parmi lesquels la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples du 26 juin 1981.

De plus, l'Upads a noté que la séance de la question d'actualité à l'Assemblée nationale du 26 juillet n'a pas permis aux Congolais d'en savoir plus sur les circonstances de la tragédie qui s'est produite au commissariat de Chacona, en raison des déclarations contradictoires du gouvernement et du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Brazzaville. Aussi exige-t-elle le départ du gouvernement du ministre Thierry Lézin Mounghalla et la démission du procureur de la République, André Gakala Oko.

Roger Ngombé

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Un nouvel animateur à la direction des affaires administratives et financières

Henri Ngatsongo a cédé le témoin à Patrice Bombo Bokatola, au cours d'une cérémonie de passation de service, le 27 juillet à Brazzaville, en présence du directeur de cabinet du ministre de tutelle, Emmanuel Akouala-Mpan.

Le directeur sortant, Henri Ngatsongo, a dressé le tableau peu luisant de la maison dont il a eu à diriger pendant deux ans, indiquant toutefois « qu'il part de là avec un sentiment d'avoir accompli son devoir ». Dans les perspectives, il a annoncé qu'une commission a été mise en place pour réfléchir sur la nouvelle gestion et souhaité que les réformes amorcées aboutissent.

De son côté, le directeur de cabinet du ministre des Finances et du budget, Emmanuel Akouala-Mpan, a livré un message de sensibilisation à une prise de conscience plus poussée sur la nécessité de conjuguer les efforts pour une politique plus dynamique en faveur de la formation des cadres. « Il y a une préoccupation du département et particulièrement celle du ministre des Finances : c'est le dossier formation. Vous voyez, l'élite est en train de partir. Il faut un planning de formation

du personnel (...). La République a besoin des cadres bien formés, performants. Aujourd'hui, l'espoir de la République, ce sont les impôts. Donc, il faudrait que les impôts aient la qualité, les gens qui sont capables de produire ; les animateurs des services d'assiettes... », a-t-il fait savoir.

Le directeur entrant aura en charge plusieurs dossiers importants se rapportant, entre autres, à la situation du personnel, du patrimoine et aux dossiers en attente.

Au regard du travail présenté par son prédécesseur, Patrice Bombo Bokatola a indiqué : « Je prends un service au moment où les difficultés sont énormes. Mais, avec certainement l'aide de mon prédécesseur, on saura très bien manager celles-ci ». Signalons qu'une seconde cérémonie de passation de service a été organisée après la première afin de boucler cette série qui avait pour ambition de doter la direction générale des impôts d'une expertise suffisante dans la perception des finances qui reste le seul gage d'une bonne gestion. En effet, Saya Moukassa, inspecteur principal des impôts, a été nommé directeur de la fiscalité des particuliers, en remplacement de Gilbert Djimbi Poaty.

Guillaume Ondzé

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo un acteur économique majeur à vos côtés



*CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gusso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



COUPE DU CONGO DE FOOTBALL

Les Diabes noirs et La Mancha prennent une option pour la finale

Les Diablotins ont eu raison de l'Athlétic club Léopards de Dolisie 1-0, le 26 juillet au stade Alphonse-Massamba-Débat, en match aller des demi-finales, pendant que l'équipe ponténgrine dominait à domicile l'AS Otoho 4-2.

la qualification. « Cela laisse une marge positive pour le match retour. Les demi-finales se jouent de la Coupe du Congo », a-t-il laissé entendre. Au Complexe sportif de Pointe-



La Mancha a deux buts d'avance à géré/photo Kwamy



Les Diabes noirs décidés à se qualifier pour la phase finale./Adiac

Les deux formations partent avec un avantage avant de se déplacer sur le terrain de leurs adversaires respectifs, le 5 août. Les Diabes noirs qui restaient sur une brillante victoire de 6-0 sur les Fauves du Niari ont eu droit à un match compliqué. Ils ont été même dominés dans le jeu et heureusement pour eux, les attaquants de l'AC Léopards ont brillé par le manque de réalisme. Ce genre de rencontre ne se joue que sur un petit détail. L'erreur d'inattention

de la défense de l'AC Léopards sur le centre de Beni Mavouana a suffi pour que Kader Bidimbou punisse son ancien club à la 86^e mn.

Les Diabes noirs l'ont emporté mais ils doivent montrer autre chose à Madingou pour espérer jouer la finale de la Coupe du Congo. « Nous devons jouer la finale. Madingou c'est un terrain sur lequel l'on a déjà joué. Cela ne veut pas dire que comme l'AC Léopards nous amène à Madingou, nous allons

jouer à la défensive. Nous allons jouer pour gagner. Le score ne nous regarde pas. C'est le prochain match qui va être qualificatif qui nous importe », a déclaré Clément Massamba, le coach des Diabes noirs.

Cyril Donga, l'entraîneur des Fauves du Niari, reste lui aussi confiant pour la seconde manche. Car 0-1 n'est pas un score insurmontable. Ses poulains, a-t-il assuré, sont prêts à relever le défi de

sur deux manches. On a perdu la première, il faut savoir mettre les bouchées doubles afin de ne pas faire piètre figure à la maison. Ça va être un autre match, j'en suis conscient. Je sais que l'équipe des Diabes noirs ne va pas se présenter en victime résignée à Madingou, elle viendra jouer sa chance à fond. Mais ce sera sans compter avec la volonté manifeste que nous avons de retrouver cette place de vainqueur

Noire, La Mancha a pris le meilleur sur l'AS Otoho grâce à un doublé de Guy Mbenza. Les deux autres buts ont été inscrits par Milandou et Massanga. Mais les deux buts de l'AS Otoho, inscrits par Bersyl Obassi, ont redonné de l'espoir aux locataires du stade Marien-Ngouabi d'Owando. Une victoire de 2-0 à domicile leur ouvrira les portes de la première finale de leur histoire. Les Ponténgrins sont avertis.

James Golden Eloué

RÉFLEXION

L'Eglise catholique au coeur du drame qui frappe l'Afrique centrale

Alors que se joue pour elle une partie décisive dans l'immense espace occupé au coeur de l'Afrique par le Bassin du Congo et la région des Grands Lacs, partie décisive en raison de l'importance de la communauté chrétienne qui y vit, il ne semble pas que l'Eglise catholique et, de façon plus générale, la communauté chrétienne dans toutes ses composantes aient pris à ce jour la juste mesure du défi auquel elles se trouvent confrontées.

Entendons-nous bien avant d'aller plus loin : cette remarque ne concerne évidemment pas les cardinaux, les évêques, les prêtres, les religieux, les simples croyants qui vivent dans cette partie de l'Afrique et qui ont conscience, mieux que quiconque, du danger extrême qui les menace aujourd'hui. Elle est formulée à l'endroit des plus hautes autorités de l'Eglise qui observent le monde depuis la Cité du Vatican, à Rome, mais qui ne semblent pas avoir saisi l'ampleur du drame qui s'y

prépare ou s'y déroule.

Jugement erroné, diront les observateurs du Saint Siège, puisque le pape François est venu récemment à Bangui afin de rassurer la communauté centrafricaine sur l'attention que porte l'Eglise à cette partie du monde. Sauf qu'à ce jour, le souverain pontife n'a toujours pas répondu à l'invitation qui lui était faite de venir à Kinshasa, capitale de la nation où vit la plus grande communauté chrétienne de la planète, et à Brazzaville où est installé le siège de la Conférence épiscopale d'Afrique centrale mais qui est aussi le point d'observation le plus sûr de l'Afrique centrale.

Certes il a envoyé son bras droit, le cardinal secrétaire d'Etat, Pietro Parolin, à Brazzaville, afin de s'informer sur la situation qui règne en Afrique centrale et sur les menaces qui pèsent sur la communauté chrétienne dans cette région de l'Afrique, mais la visite du chef de la diplomatie vaticane n'a été suivie d'aucun

geste significatif du Vatican, contrairement à ce qu'en attendait la population concernée. Cela alors même que remontent vers Rome, par différentes voies, des informations aussi précises qu'alarmantes sur ce qui se passe dans l'est de la République démocratique du Congo où les crimes se multiplient contre la communauté chrétienne en toute impunité.

La preuve nous en a été donnée récemment par le message de l'Assemblée épiscopale provinciale de Bukavu, au terme de sa session ordinaire qui venait de s'achever à Goma. Ce message, que nous avons relayé dans les colonnes de nos deux quotidiens, Le Courrier de Kinshasa et Les Dépêches de Brazzaville, exposait, preuves à l'appui, les « inquiétudes » suivantes des évêques de cette partie de la RDC : « Tentatives de démembrement du Nord-Kivu », « Incurie générale dans la gestion de la chose publique », « Bradage des ressources naturelles du pays », « Asphyxie de l'économie par une fiscalité aberrante », « Terreur active ou

passive contre la population comme mode de gestion du pouvoir ».

Avec, en guise de conclusion, cette phrase accablante à tous égards qui sonne comme un avertissement, comme un cri d'alarme sur les drames à venir : « Nous sommes en présence d'une classe politique tentée par le bradage de nos ressources, par l'incurie dans la gestion de notre patrimoine commun, par la compromission avec des prédateurs externes qui nous dépouillent et nous asphyxient ». On ne saurait être plus clair !

Disons-le donc clairement, ce qui se prépare dans cette partie du Bassin du Congo est pire, bien pire que ce qui se passe aujourd'hui en Centrafrique et qui s'est passé hier au Rwanda.

L'appel à la raison des évêques du Nord Kivu sera-t-il entendu par celui et ceux auxquels il s'adresse sans, bien sûr, les nommer ?

Jean-Paul Pigasse